94e rapport de gestion et comptes annuels

CP VAL
PK WAL

2015

Sommaire

PAGES

- Organes de la Caisse et expert 2
- Vue d'ensemble de l'exercice 2015 3
- Introduction 4
- Evolution des effectifs et autres statistiques 6
- Bilan au 31 décembre 2015 18
- Compte d'exploitation au 31 décembre 2015 20
- Annexe aux comptes 22
  1. Bases et organisation 22
  2. Membres actifs et pensionnés 24
  3. Nature de l'application du but de la Caisse 25
  4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes 26
  5. Couverture des risques 27
  6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements 35
  7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 44
  8. Autorité de surveillance 46
  9. Autres informations relatives à la situation financière 47
  10. Evénements postérieurs à la date du bilan 47
- Rapport de l'expert 48
- Rapport de l'organe de révision 49

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

M. David Théoduloz
Economiste, Veysonnaz

M. Patrick Fournier
Economiste, Sion

M. Werner Hertzog
CEO Primanet AG

M. Franz Michlig
Ancien Chef du service des ressources humaines
de l'Etat du Valais, retraité, Ried-Brigue

M. Damien Revaz
Avocat, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef de la section personnel, administration,
finances du service des routes,
transports et cours d'eau, Ollon

M. Dominique Dubuis
Enseignant en retraite, Savièse

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Inspecteur Chef, Arr. II
de la police judiciaire, Chermignon

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-adjoint

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA

Expert agréé

Prevanto SA

Adresse de la Caisse

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion
Téléphone: 027 606 29 50
Fax: 027 606 29 54
Site internet: www.cpval.ch

Vue d'ensemble de l'exercice 2015

	2015	2014	Variations 2014/2015
Nombre d'assurés actifs	**11097**	10926	+171
Nombre de pensionnés (y.c. enfants)	**5201**	4924	+277
Rapport démographique	**2.13**	2.21	
Cotisations et apports ordinaires	**211'707'500**	208'662'300	+1.4%
Prestations d'entrée	**35'108'000**	31'183'900	+12.5%
Prestations			
– rentes et capitaux	**-185'968'900**	-178'437'700	-4.0%
– de sorties	**-28'128'100**	-37'644'400	-25.2%
– accession à la propriété et divorce	**-7'996'100**	-8'705'500	-8.1%
Frais d'administration et d'expertise	**-2'477'200**	-2'390'100	+3.6%
Cotisations au Fonds de garantie	**-582'700**	-573'800	+1.5%
Résultat net des placements	**67'784'700**	203'599'400	-67.0%
Rendement net de la fortune (charges de placement inclues)	**+1.81%**	+5.84%	
Résultat financier de l'exercice	**89'447'200**	215'694'100	
Augmentation des engagements de prévoyance	**-123'733'500**	-215'878'067	
Dissolution (-)/Constitution (+) réserve fluctuations de valeurs	**-8'000'000**	69'000'000	
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	**-26'286'400**	-67'734'900	
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	**3'766'676'598**	3'676'325'013	+2.4%
Fortune disponible (art. 72b LPP)	**3'415'676'598**	3'317'325'013	+2.9%
Engagements de prévoyance	**4'719'326'000**	4'594'688'000	+2.7%
			Degré initiaux (LPP 72b)
Degré de couverture global			
– selon art. 44 OPP2	**79.8%**	80.0%	76.7%
– selon art. 72b LPP	**72.4%**	72.2%	71.6%
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	**46.1%**	46.1%	45.5%

Introduction

Une année 2015 difficile du point de vue de son environnement économique, financier et politique, mais qui malgré tout peut être considérée comme satisfaisante pour notre Institution; en effet, malgré des taux négatifs et une réduction de rentabilité des marchés financiers, la situation financière de CPVAL reste bonne et dépasse même les objectifs, les attentes et le plan de financement requis par l'Autorité de surveillance pour toute institution de prévoyance publique en capitalisation partielle.

Performance absolue très satisfaisante

Après la décision de la BNS en janvier dernier concernant le taux plancher EURO/CHF et l'introduction des intérêts négatifs sur les comptes des institutionnels, 2015 ne démarrait pas de la meilleure des manières puisque la performance du portefeuille à mi-janvier avoisinait les -4,5 % ! Et bien malgré un contexte financier complexe, un cadre économique aussi fluctuant qu'imprévisible et de très fortes tensions géopolitiques engendrant une escalade de conflits, CPVAL a quand même réussi à enregistrer une performance annuelle globale positive de 1,81 %. Ce très bon résultat situe notre Institution parmi les plus performantes en 2015. Certes, l'objectif de rendement à long terme visé par la Caisse (3,7 %) n'a pas pu être atteint, il n'en demeure pas moins que depuis l'introduction de la primauté des cotisations en 2012, la performance moyenne réalisée se situe à plus de 5 %. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la tactique de placement suivie par CPVAL à travers une diversification de ses avoirs dégageant un très bon rapport rendement/risque. La politique de placement suivie en 2015 a privilégié des investissements à caractère plutôt défensif (Immobilier et placements alternatifs). L'année aura quand même permis de dégager un bénéfice de CHF 68 mios de produits nets de gestion de fortune contre CHF 204 mios en 2014.

D'un point de vue transparence, CPVAL a poursuivi son effort dans la communication d'une part des frais de gestion de fortune, qui sont clairement identifiés et comparables à ceux des autres Caisses de pensions suisses et d'autre part de ses votes en tant qu'actionnaire de sociétés suisses cotées. Ces informations sont lisibles sur le site de la Caisse sous la rubrique « Exercice des droits de vote ».

Prévoyance :
un bon exercice avec des cash-flows positifs

D'un point de vue prévoyance, les cotisations encaissées ont représenté CHF 196 millions (Ponts AVS non inclus) pour 11'097 assurés actifs et les prestations payées ont atteint CHF 185 mios pour 5'201 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage (CHF 247 mios) moins les prestations et les versements de libre passage (CHF 222 mios)) reste encore positif (env. 2 %) cette année et dépasse les objectifs d'évolution prévues par l'expert. Par ailleurs, les hypothèses définies en 2012 sont confirmées et même dépassées pour ce qui concerne le cash-flow.

Du côté des engagements, ceux-ci ont moins augmenté en 2015 (CHF 124 mios contre CHF 216 mios en 2014). Il faut rappeler qu'en 2014 CPVAL baissait son taux technique de 3,5 % à 3 %. Ces bons résultats de prévoyance n'ont cependant pas permis de maintenir la croissance du taux de couverture selon OPP2, étant donné les résultats de la gestion de fortune. Celui-ci ne s'est toutefois que légèrement réduit pour atteindre 79,8 % en 2015 contre 80 % à fin 2014. Le ratio Engagements des Actifs vs Pensionnés s'est désormais inversé, à savoir que les réserves mathématiques des pensionnés (50.04 %) sont désormais plus hautes que les prestations de libre passage des assurés actifs (49,96 %). La faible reprise de la croissance des nouveaux affiliés comparée à la forte augmentation des nouveaux pensionnés a eu comme conséquence une diminution de la structure démographique de la Caisse à 2,13.

Au regard de ces résultats globalement positifs pour l'exercice, le Comité a décidé de créditer les comptes épargne des assurés actifs d'un intérêt de 1 % pour 2015, ce qui représente un montant de CHF 22 millions qui a été distribué. En conclusion, la situation financière de la Caisse reste bonne à la fin de cet exercice et ceci malgré des marchés financiers difficiles, un contexte de taux d'intérêts négatifs et des rendements de plus en plus difficiles à obtenir. Le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs a légèrement baissé passant de CHF 359 mios à CHF 351 mios.

Deux défis importants

L'avenir de CPVAL sera caractérisé par deux défis majeurs important qui préoccupent déjà aujourd'hui les organes responsables, à savoir la difficulté d'obtenir un rendement suffisant pour la croissance de sa fortune et la problématique du taux de conversion, aujourd'hui trop élevé pour faire face à une espérance de vie qui continue de s'allonger.

Des réflexions sont en cours dans ces deux domaines. Si pour les placements, la situation est un peu moins urgente compte tenu de l'actuelle allocation stratégique de la Caisse qui diversifie déjà beaucoup ses investissements, le chantier du taux de conversion revête une importance toute particulière puisque ce taux impacte directement les prestations futures des assurés. CPVAL veut poursuivre son effort de transparence et d'information. Aussi, un effort tout particulier sera accordé tout au long de 2016 pour permettre à chaque assuré de comprendre ces enjeux et les solutions qui seront décidées.

Des mesures devront donc être présentées et prises pour faire face à ces difficultés mais le contexte économique et financier cantonal ne simplifiera pas non plus ces décisions puisqu'il s'agit d'économiser non seulement en salaires mais également en croissance des effectifs. Le Comité CPVAL entend poursuivre, avec la même dili-

gence, le travail nécessaire à une bonne gouvernance et au maintien de l'équilibre financier permettant de remplir les objectifs fixés de droit à la retraite. Il s'engage à cette fin, conscient des nouveaux défis que l'environnement de la prévoyance professionnelle, sans cesse en mouvement, va présenter.

Remerciements
CPVAL souhaite la bienvenue aux membres du Comité qui ont été élus ou nommés lors de cet exercice. Le Comité et la Direction remercient toutes les personnes qui s'investissent pour CPVAL, autant les membres de ses organes que ses collaborateurs. Elles ont de nouveau fait la preuve en 2015 de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

Décisions du Comité en 2015
Le Comité de CPVAL s'est réuni à 11 reprises durant l'année. Les principales préoccupations concernaient:
- la problématique du taux de conversion;
- la mise en place de la nouvelle méthode d'évaluation du parc immobilier;
- l'approche de la gestion de fortunes de CPVAL dans un contexte de taux d'intérêts négatifs et de faibles rendements;
- l'optimalisation du système de contrôle interne;
- la poursuite de l'application des dispositions relatives à la réforme structurelle de la prévoyance.

Décisions les plus importantes:

Placement de la fortune et gestion immobilière
- Nouvelle évaluation du parc immobilier avec l'aide de la société Expertim Sàrl se basant non plus sur le taux technique de la Caisse pour déterminer le taux de capitalisation de base mais sur les taux du marché construits par l'expert;
- Poursuite d'une défense commune avec les autres Caisses de pensions VS dans l'affaire Hypotheka;
- Maintien de la philosophie et des processus de gestions actuels malgré l'environnement de taux négatifs et de faibles rendements;
- Décision d'acceptation d'un dépassement ponctuel des marges tactiques pour la classe d'actifs Liquidités;
- Décision d'acquisition de nouvelles parts d'une copropriété déjà détenue par la Caisse, d'un terrain de 2'228 m^2 au centre de Sion et de halles artisanales déjà louées à Martigny;
- Décision de construction pour le compte de l'Etat du Valais d'un dépôt souterrain sur la base d'un droit de superficie;
- Renouvellement du contrat d'assurance Bâtiment et RC pour les dommages possibles du parc immobilier de la Caisse;
- Encaissements de sommes d'argent dans les démarches de récupération des dommages subis par l'ancienne CRPE;
- Acceptation en 2016 d'un dépassement de marge dans la classe d'actifs Immobilier direct;
- Diverses décisions d'organisation interne.

Prévoyance
- Abaissement du taux technique de 3,5 % à 3 % (Décision en 2015 pour 2014);
- Décision de réduire la RFV de CHF 8 mios à CHF 351 mios au 31.12.2015;
- Modification du règlement d'indemnité des membres du Comité;
- Conclusion d'une assurance RC de type PTL avec fraude couvrant l'IP, les membres du Comité ainsi que l'administration de la Caisse;
- Décision du maintien de la méthode de calcul relative à la provision pour maintien du taux de conversion;
- Approbation des comptes 2014;
- Décision du maintien des bases techniques VZ2010 ainsi que de la méthode de calcul de la provision pour allongement de l'espérance de vie;
- Modification des règlements de Direction et d'organisation;
- Modification du règlement sur les passifs de nature actuarielle;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des assurés actifs au 01.01.2016 de 1 % pour l'année 2015 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2016 à 1,25%;
- Décision de ne pas rétribuer les capitaux épargne des comptes de retraite anticipée des assurés actifs au 01.01.2016 pour l'année 2015 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2016;
- Décision de non adaptation des rentes pour 2016;
- Acceptation du budget administratif pour 2016;
- Diverses décisions d'organisation interne.

La Direction

Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés
L'effectif des assurés actifs, en léger recul en 2014 de 0,9 %, a à nouveau augmenté (+1,6 %) pour atteindre le total de 11'097 assurés. Le nombre de rapports de prévoyance, tenant compte des assurés étant au service de plusieurs employeurs, atteint le chiffre total de 11'293 (11'118 en 2014).

Au courant de l'année, 264 assurés ont été mis au bénéfice des prestations de retraite (263 en 2014), 23 assurés au bénéfice de prestations d'invalidité (10 en 2014) et 8 cas de décès ont été enregistrés (7 en 2014). L'année a été marquée par un nombre relativement élevé de 1121 nouvelles entrées (891 en 2014) et un nombre de sorties de 655 inférieur à l'année précédente (729 en 2014). Ces variations permettent à nouveau une légère augmentation de l'effectif.

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure, en comparaison des années précédentes, inchangée. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents.

Assurés par catégorie (Rapports de prévoyance)

Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif	
		2015	2014	2015	2014
1	62 ans	10'602	10'421	93.88%	93.75%
2	60 ans	650	651	5.76%	5.85%
4	62 ans	41	44	0.36%	0.38%
5	60 ans	0	2	0.00%	0.02%
Total		**11'293**	**11'118**	**100,0%**	**100,0%**

Pyramide des âges des actifs

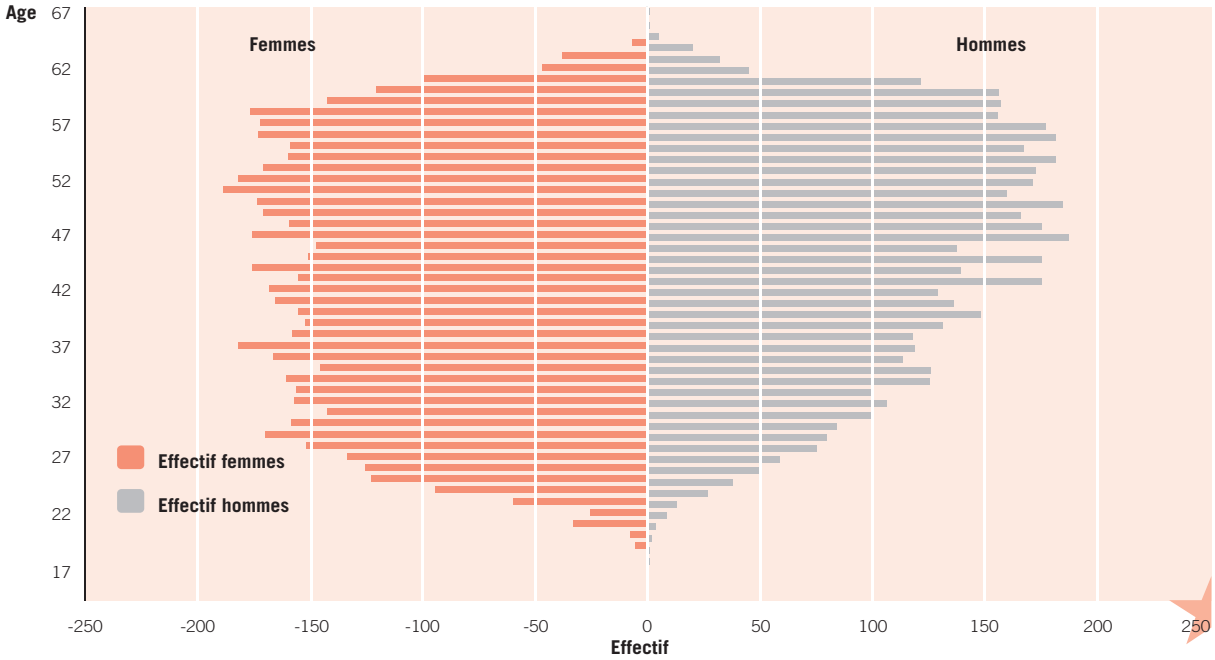

Assurés par classes d'âge

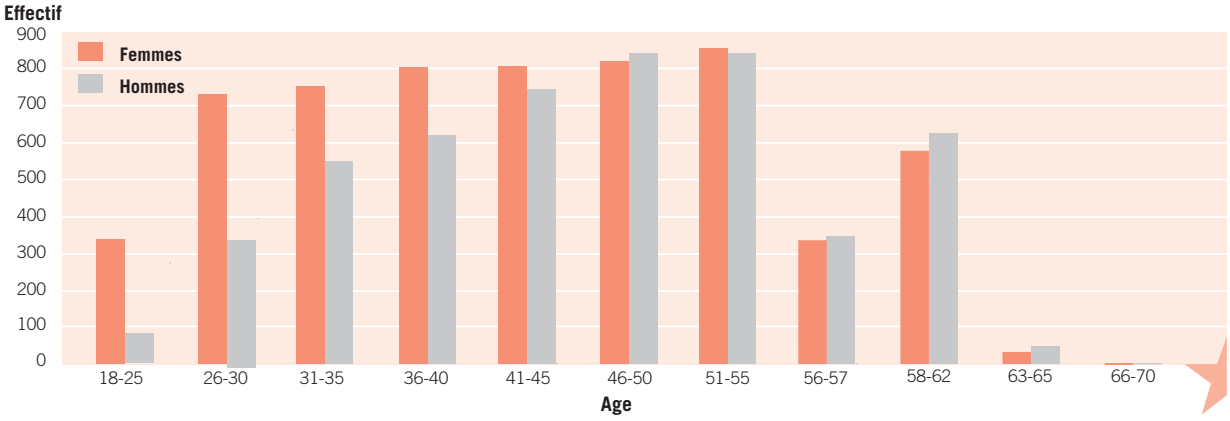

Moyenne d'âge des assurés

	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2014	46.1	43.1	44.5
2015	**45.7**	**42.7**	**44.6**

Bénéficiaires de rentes

L'évolution de + 5.6 % du nombre de bénéficiaires de rentes se situe au-delà de la moyenne observée sur les 10 dernières années (4 %). En progression de quelques 277 unités, l'effectif global atteint le nombre de 5201 bénéficiaires (contre 4924 à fin 2014).

Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés

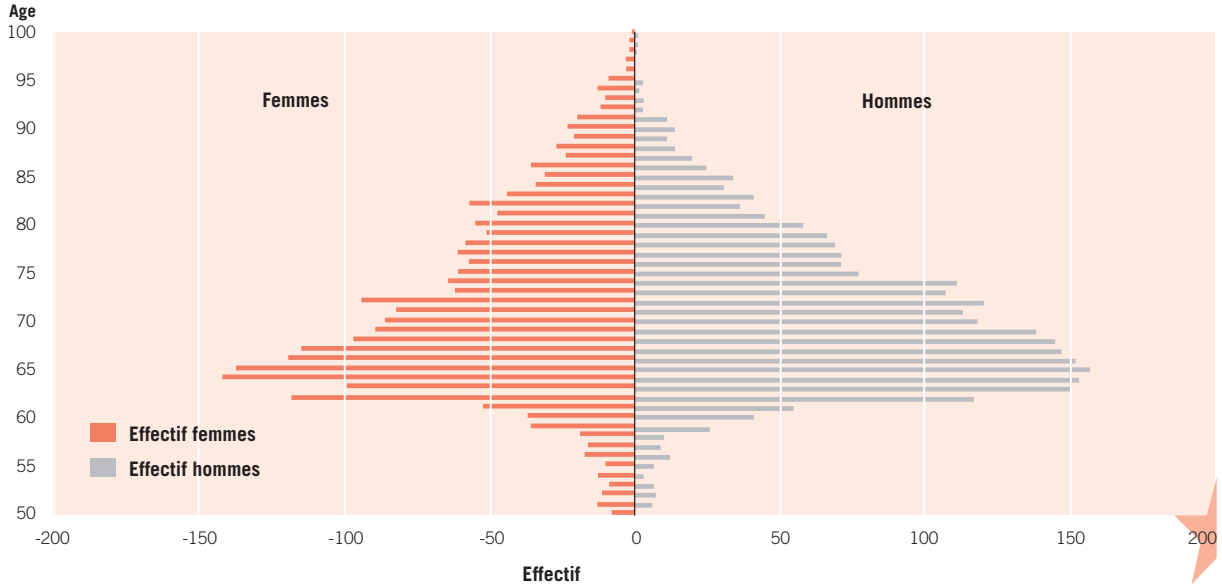

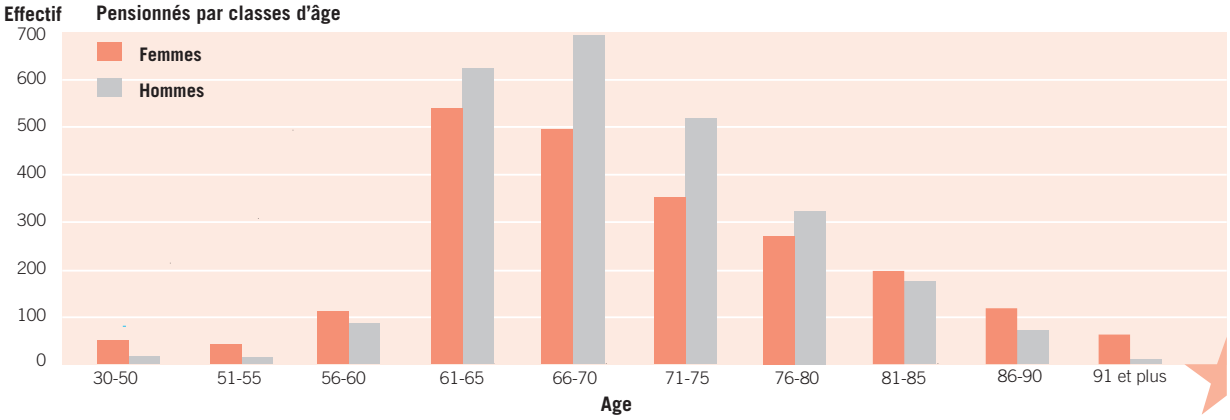

Moyenne d'âge des pensionnés

	Hommes	*Femmes*	*Moyenne générale*
2014	69.95	70.51	70.21
2015	**70.25**	**70.55**	**70.39**

Rapport démographique
Après une longue et continue dégradation, le rapport démographique avait marqué dès 2008 une courte période de stabilisation. La diminution régulière de ce facteur constatée dès 2012 se confirme à fin 2015.

Rappelons que ce facteur indique le nombre d'assurés actifs relativement aux bénéficiaires de rentes. Outre sa valeur statistique, ce facteur constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

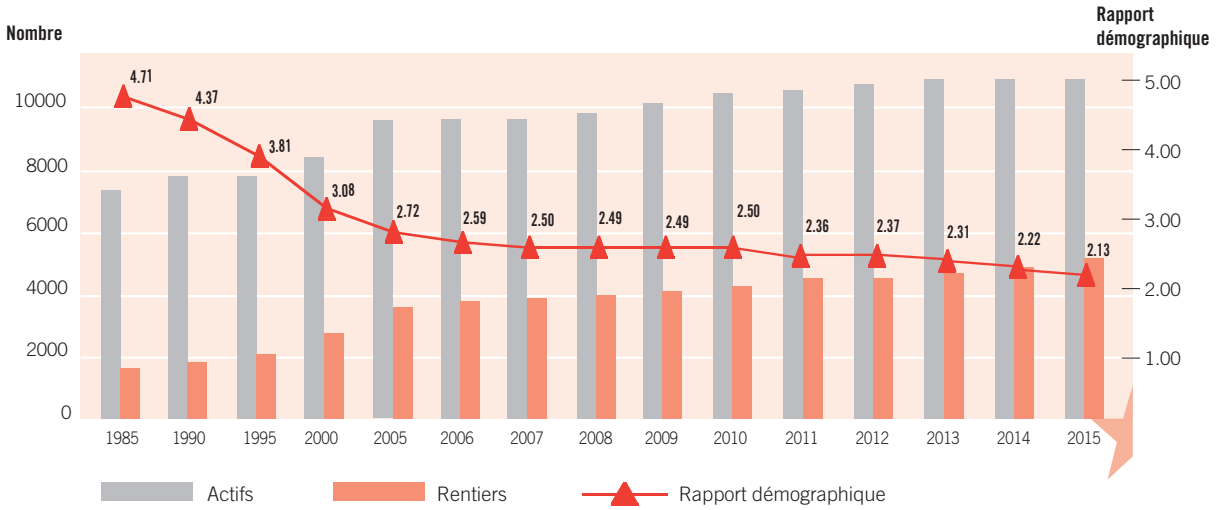

Autres renseignements statistiques	31.12.2015	31.12.2014	+ / - % 2014/2015
Traitements assurés	**758'329'000**	744'068'000	+1.9%
Traitement assuré moyen	**68'207**	66'900	+1.9%
Rentes de retraite projetées	**440'031'600**	435'938'000	+0.9%
Rente de retraite projetée moyenne (H+F)	**39'500**	39'200	+0.8%
Rentes assurées totales	**180'484'900**	173'397'900	+4.1%
Rente assurée moyenne	**34'700**	35'200	-1.4%

En l'absence de renchérissement, les salaires n'ont pas été indexés. La somme des traitements assurés a tout de même évolué à la hausse du fait du léger accroissement et vieillissement de l'effectif.

En moyenne, après une rétribution des capitaux épargne de 3 % accordée pour les années 2012 à 2014 et de 1 % pour l'année 2015, la valeur des rentes de retraite projetées, sur la base d'un taux d'intérêt futur hypothétique de 3 %, délivre une valeur quasiment inchangée par rapport aux données 2014.

Du côté des bénéficiaires de rentes, on note une augmentation des rentes moyennes servies. Comme mentionné dans le précédent rapport, les mécanismes mis en place afin de consolider les droits des assurés lors de l'introduction du plan en primauté des cotisations (garanties) démontrent leurs effets en permettant de soutenir les valeurs moyennes observées jusqu'ici.

Ratios		2015	2014	2013	2012
Fortune : capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes		**164%**	166%	162%	164%
Fortune : Prestations de libre passage		**156%**	155%	154%	152%
Fortune : Engagements		**79.8%**	80.0%	79.0%	77.9%
Cotisations : Rentes		**109%**	112%	117%	117%

Les modifications de la législation cantonale (LIEP) introduites au 1er janvier 2012 – notamment une dernière recapitalisation de 450 millions, une nouvelle échelle de cotisations – ont fortement contribué à l'évolution positive de la situation financière. A fin 2015, les principaux indicateurs demeurent stables. Le ratio « cotisations/rentes » marque une diminution constante traduisant l'évolution démographique de la caisse.

Hypothèses liées au plan de financement
Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées à l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012 avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	1,5% jusqu'en 2021	
Données effectives	***Annuel***	***Moyenne***
2012	2.59%	2.59%
2013	1.87%	2.22%
2014	-1.0%	1.69%
2015	1.5%	1.64%

NOUVELLES AFFILIATIONS

Hypothèses	Age = 31.5 ans	Salaire assuré = 54'600	PLP apportée = 23'300
Données effectives	***Age***	***Salaire assuré***	***PLP apportée***
2012	34.5	47'314	31'070
2013	35.2	45'492	33'587
2014	33.8	46'160	23'590
2015	35.5	45'315	54'403

ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Inflation = 1%		Adaptation salariale = 1%	Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1%
Données effectives (*)	***Inflation***	***Inflation Cumulée***	***Indexation des salaires***	
Au 31.12.2012	-0.4%	-0.4%	0.0%	1.00%
Au 31.12.2013	0.0%	-0.4%	0.0%	2.01%
Au 31.12.2014	-0.3%	-0.7%	0.0%	3.03%
Au 31.12.2015	-1.3%	-2.0%	0.0%	4.06%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100, référence indice fin 2011 = 99.3%

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	Intérêt annuel = 3%	
Données effectives	***Annuel***	***Intérêts pour année suivante (*)***
2012	3.0%	1.5%
2013	3.0%	1.75%
2014	3.0%	1.75%
2015	1.0%	1.25%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DE RETRAITE ANTICIPÉE DES ASSURÉS ACTIFS

Données effectives	Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
2012	1.5%	0.0%
2013	1.5%	0.0%
2014	1.75%	0.0%
2015	0.0%	0.0%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

RENDEMENT DE LA FORTUNE

Hypothèse	Annuel 4%	
Données effectives	**Annuel**	**En moyenne**
2012	6.63%	6.63%
2013	6.51%	6.57%
2014	5.84%	6.32%
2015	1.80%	5.20%

ADAPTATION DES RENTES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Adaptation = 0%			
Données effectives (*)	**Renchérissement**	**Cumulé dès 2006**	**Cumulé dès 2012**	**Adaptation des rentes**
Au 31.12.2006	+0.6%	+0.6%		0.0%
Au 31.12.2007	+2.0%	+2.6%		0.0%
Au 31.12.2008	+0.7%	+3.3%		0.0%
Au 31.12.2009	+0.3%	+3.6%		0.0%
Au 31.12.2010	+0.5%	+4.1%		0.0%
Au 31.12.2011	-0.7%	+3.4%		0.0%
Au 31.12.2012	-0.4%	+2.3%	-0.4%	0.0%
Au 31.12.2013	0.0%	+2.3%	-0.4%	Allocation unique 2.66%
Au 31.12.2014	-0.3%	+2.0%	-0.1%	0.0%
Au 31.12.2015	**-1.32%**	**+0.7%**	**-2.0%**	**0.0%**

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100

Selon l'article 36 LIEP entré en vigueur au 1.1.2007 et applicable pour une durée de 5 ans, tenant compte d'un renchérissement annuel de moins de 2 % et sur la durée inférieur à 6 %, les rentes n'ont pas été indexées. Dès 2012, l'adaptation des rentes au renchérissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire qui doit en priorité tenir compte des capacités financières de la Caisse. A fin 2013, une provision de CHF 4'000'000.– a été créée et a permis l'octroi d'une allocation unique de 2.66 % de la rente annuelle. Le versement a été effectué en décembre 2014. Au vu de l'évolution négative du renchérissement aucune indexation des rentes n'a eu lieu en 2015.
D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

L'année boursière 2015

L'année écoulée a été caractérisée par plusieurs incertitudes et surprises. L'annonce de la BNS, à la mi-janvier déjà, de l'abandon du taux plancher EUR/CHF, la quasi faillite grecque, le ralentissement de la croissance chinoise, le retardement de la hausse des taux américains ainsi que le manque de dynamisme européen ont fortement influencé les marchés financiers en 2015.

Evolution irrégulière des marchés boursiers

Tout au long de 2015, les marchés boursiers ont reflété les aléas de l'économie mondiale au travers d'une évolution irrégulière. Les performances des actions affichent des disparités marquées entre les régions. Les actions japonaises en monnaie locale ont très bien performé pour atteindre +10.96%, alors que les actions des pays émergents finissent dans le rouge à -14.82%. Globalement, le marché mondial termine légèrement en retrait à -0.25%. Le mois d'août a été le plus pénalisant avec une chute de près de 6.5% des bourses mondiales alors que le mois d'octobre a été le plus bénéfique avec une hausse de 10% environ. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces mouvements agités: les annonces de mesures extraordinaires par les banques centrales, le manque de dynamisme de l'économie européenne, le ralentissement de la croissance chinoise et, pour terminer, la reprise «retardée» des Etats-Unis.

Taux bas et emprunts obligataires

Au niveau financier, les emprunts obligataires, peu attractifs en raison de rendements au plancher, ont encore profité cette année, sauf aux Etats-Unis, de baisses de taux supplémentaires (hausses de cours). Les taux d'intérêts sont en effet maintenus au plus bas par les banques centrales, afin de soutenir l'économie et de relancer les investissements. En Suisse, l'implémentation des taux d'intérêts négatifs par la BNS en début d'année a entraîné les taux des emprunts de la Confédération dans le négatif pour toutes les durées jusqu'à 10 ans d'échéance.

Aux Etats-Unis par contre, la hausse des taux, attendue en septembre en raison d'une économie clairement en reprise et d'un taux de chômage en forte baisse, a finalement eu lieu à la mi-décembre seulement.

Une croissance variable

La croissance mondiale s'est poursuivie en 2015 à un rythme modéré d'environ 3.1%. La progression des pays émergents, estimée à environ 4% contre 4.8% attendus, a surpris négativement alors que les pays développés ont progressé d'environ 2%. Les pressions déflationnistes sont restées importantes avec une demande modérée (croissance mondiale assez moyenne) et une offre abondante (capacités de production élevées, chômage important).

La reprise américaine a marqué le pas au premier trimestre 2015. La solidité de l'emploi, le bas niveau des taux d'intérêts et l'amélioration du secteur immobilier ont favorisé la consommation. Cependant, l'appréciation du dollar et la morosité des économies émergentes ont fragilisé les exportations et les investissements, pénalisant la croissance qui atteint tout de même 2.5% pour l'année.

En Europe, la situation s'est très modestement améliorée, avec une croissance de 1.5% pour 2015. La politique expansionniste de la Banque Centrale Européenne, la faiblesse de l'euro ainsi que le prix bas du pétrole ont contribué positivement à cette légère reprise.

La Suisse, de son côté, a été fortement secouée par l'appréciation du franc. Ce brusque renchérissement a entraîné un ralentissement conséquent de sa conjoncture. La croissance a atteint 1%. Pénalisante pour les exportations, l'abolition du cours plancher a soutenu d'une certaine manière la consommation des ménages et des entreprises. Rester compétitif sur le marché international représente un défi considérable pour les entreprises basées en Suisse. Une amélioration des bénéfices est cependant attendue pour 2016, lorsqu'elles auront digéré le choc.

L'écart de croissance entre pays émergents et développés a atteint 2%, soit son niveau le plus faible depuis 2000. Ceci illustre l'étouffement des économies en développement dans un environnement où leur principal partenaire commercial, la Chine, se trouve en mauvaise posture. Il démontre également les défis structurels auxquels ces économies doivent faire face, à savoir, excès d'investissement, surendettement et dégradation des finances.

Ce sont les producteurs de matières premières qui ont été les plus affectés, conséquence de la forte baisse des cours du pétrole et des métaux industriels.

Performances des marchés financiers

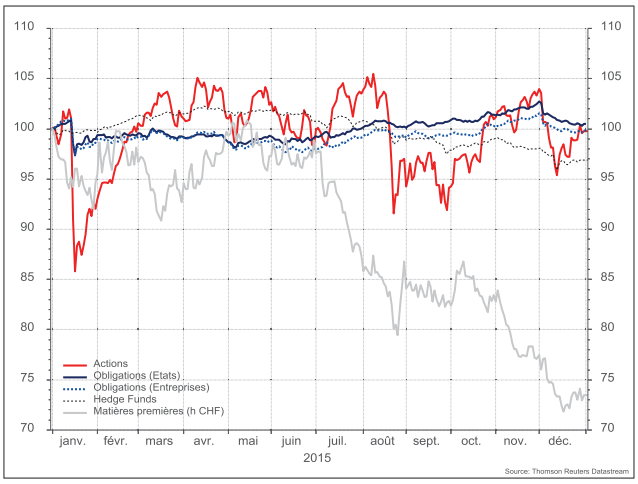

Perspectives

La croissance restera modérée en 2016, sans grande surprise. Elle devrait se poursuivre à un rythme d'environ 3.3% contre 3.1% pour cette année. L'activité continuera à bénéficier des politiques de relance des banques centrales, de l'amélioration des fondamentaux et des politiques budgétaires généralement moins restrictives.

Pays développés et pays émergents

Les pays développés continueront sur le même rythme de croissance qu'en 2015, à savoir environ 2.1%, alors que les pays émergents devraient afficher un bilan à nouveau plus favorable pour atteindre environ 4.4%. L'effet négatif des matières premières devrait graduellement s'estomper. De nombreuses économies bénéficieront de la dépréciation de leur monnaie. Les problèmes fondamentaux qui pénalisent actuellement le cycle économique (endettement élevé, excédent des capacités de production) affectent une majorité de pays. Les efforts de relance des économies et les taux d'intérêts resteront au premier plan des préoccupations.

Faible inflation anticipée pour l'année à venir

Les pressions déflationnistes sur les prix demeurent plus nombreuses que les risques d'inflation. La continuité des politiques accommodantes de la majorité des banques centrales, les taux bas ou négatifs ainsi que les injections de liquidités auront comme effet de contrecarrer les pressions déflationnistes.

Dans la zone euro, la croissance devrait atteindre 1.5% à 1.7%. En effet, l'amélioration de l'emploi amènera un soutien à la conjoncture alors que la dépréciation de l'euro et la chute du prix du pétrole auront moins d'impact sur la reprise. La banque centrale maintiendra ses taux au plancher afin de relancer son économie et combattre les pressions déflationnistes.

Aux Etats-Unis, l'économie devrait évoluer aux environs de 2.5%. La consommation restera soutenue, par contre une accélération est peu probable en raison du recours au crédit qui demeure prudent.

Le ralentissement de la Chine devrait persister. Tant que son modèle économique sera en mutation, d'une économie dépendant essentiellement des investissements et des exportations à davantage de consommation, cette tendance devrait perdurer.

En 2016, l'économie suisse pourrait regagner un peu de vigueur grâce à l'amélioration de la conjoncture en Europe. La cherté du franc et les inquiétudes quant à l'emploi pourraient cependant encore peser sur le pronostic de l'activité helvétique.

Marchés boursiers plus volatils

Globalement, les marchés boursiers devraient rester sur une tendance porteuse. La reprise, bien que modérée, et les politiques de relances des banques centrales, devraient profiter aux actions, toujours plus attrayantes que les obligations, plombées, elles, par des rendements extrêmement bas.

Toutefois, le potentiel devient moins important et la tendance plus graduelle et irrégulière. Les incertitudes sur la conjoncture des économies émergentes ainsi que la faible progression des bénéfices des entreprises, pénalisées par les pressions déflationnistes, conduiront vraisemblablement à une augmentation de la volatilité des cours boursiers.

Les placements obligataires n'offrent que peu d'intérêt, avec des rendements faibles voire négatifs.

La croissance chinoise et les pressions déflationnistes seront des facteurs à suivre de près afin de profiter au mieux des corrections et des aléas des marchés.

Sion, le 31 décembre 2015
BCVs Asset Management

Evolution du marché des actions

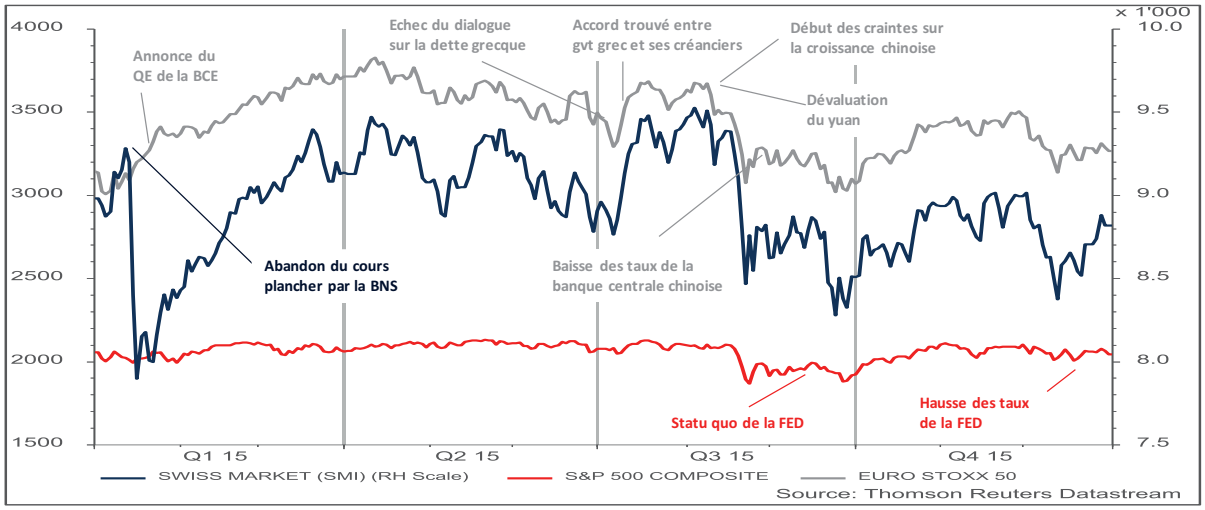

Performance des principaux marches en actions en 2015 en monnaie locale

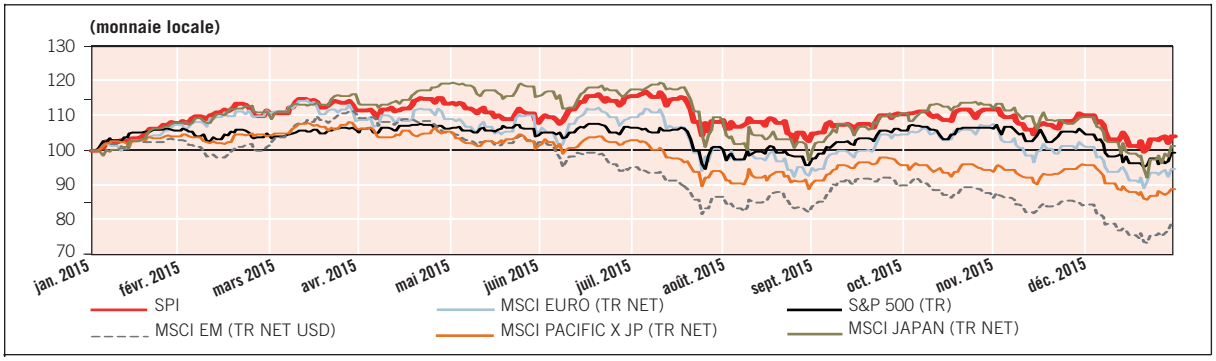

Evolution des rendements des principaux marches obligataires en 2015

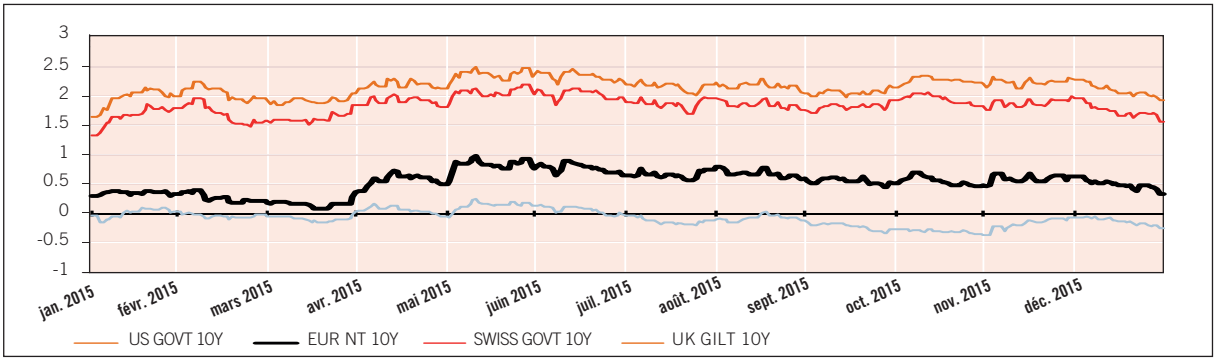

Performance des principales devises en 2015

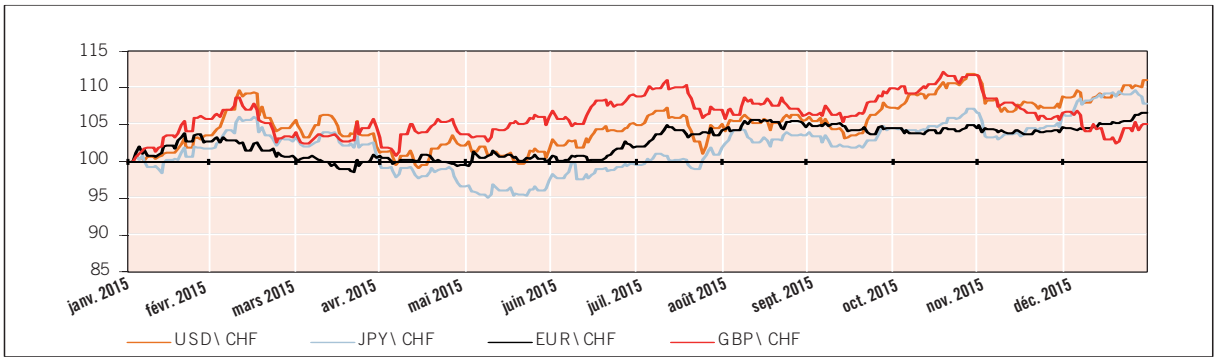

COMMENTAIRES DE PLACEMENT PAR CLASSES D'ACTIFS

Obligations CHF

Les obligations en CHF sous-performent leur indice de référence de 1,18 % avec toutefois une performance absolue positive de 0,99 %. La duration plus faible du portefeuille de CPVAL (environ 5 ans vs 7 ans pour l'indice) l'a pénalisé au cours de l'année, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt. En effet, suite à l'instauration de taux négatif par la BNS le 15 janvier dernier, les taux de la Confédération à 10 ans sont descendus en passant de 0,49 % en décembre dernier à -0,09 %.

Pour rappel, on avait pu constater l'effet inverse lors de l'année 2013 qui avait connu une remontée des taux d'intérêt impliquant directement une évolution négative des obligations suisses. Toutefois, dans un contexte économique avec de faibles taux d'intérêt, il reste préférable d'adopter un positionnement prudent (avec des durations plus faibles), car les opportunités qui seraient manquées en cas de baisse des taux d'intérêt restent moins attractives que les risques en cas de remontée de ces derniers.

Obligations en monnaies étrangères
Le consolidé des obligations internationales présente une sous-performance (-5,93 % vs -2,88 %). Après un début d'année où les taux d'intérêt ont continué à se contracter, le deuxième trimestre a connu un effet inverse, marqué par les craintes pesant sur la Grèce et sa capacité à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers. Cependant, au cours du troisième trimestre, les taux ont poursuivis leur hausse suite à l'apaisement des tensions pesant sur la Grèce. La fin de l'année a quant à elle été marquée par la décision de la FED de remonter ses taux d'intérêts. Au final, ce sont principalement les devises qui sont à l'origine du résultat de cette classe d'actif et par conséquent, les fonds présentant une couverture de change partielle ou totale ont mieux résisté depuis le début de l'année.
Il convient de relever que les déviations de l'univers d'investissement du portefeuille de CPVAL par rapport à l'indice obligataire peuvent conduire à des écarts de performance significatifs à court terme (tant à la hausse qu'à la baisse). Néanmoins, la diversification opérée au sein de cette classe d'actif présente un positionnement espérance de rendement/risque plus intéressant.

Obligations convertibles
Cette classe d'actif présente une sous-performance de 1,07 % depuis le début de l'année avec une performance négative de -1,84 %. Il convient de relever que certaines positions investissent en obligations convertibles européennes et que ces dernières ont davantage souffert au cours de la période sous revue compte tenu de la dépréciation du taux de change EUR/CHF. Toutefois, les fonds présentant une couverture de change ont permis de réduire cet impact.

Prêt à l'employeur
Le prêt à l'employeur a rapporté 3 % en 2015. Pour la première fois depuis trois exercices, sa rentabilité a été supérieure à celle du portefeuille global. Il représente au 31 décembre 21,2 % de la fortune de la Caisse. Son rôle est toutefois très important dans l'approche globale de la gestion de CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

Actions suisses
Cette classe d'actif surperforme son indice de référence depuis le début de l'année (+2,47 %). Les petites et moyennes capitalisations suisses ont retrouvé de l'intérêt de la part des investisseurs depuis quelques trimestres et affichent des résultats nettement supérieurs au marché suisse dans sa globalité (11,01 % vs 2,68 %). De plus, les actions suisses locales, principalement composées d'actions de la BCV, ont également repris du terrain en ce début d'année après une année 2014 mitigée.

Actions étrangères
De manière générale, les actions étrangères sous-performent leur benchmark de 1,35 %. Les actions européennes ont un peu mieux résisté que le reste du monde grâce au plan de soutien de la BCE, mais l'euro a davantage souffert par rapport aux principales devises contre le franc suisse. La Chine et les marchés émergents ont encore souffert au cours du troisième trimestre compte tenu des perspectives de croissance qui ont été revues à la baisse. En ce qui concerne le Japon, il a pu tirer son épingle du jeu suite au plan de relance qui a été mis en place il y a plusieurs trimestres maintenant.

Investissements alternatifs
La classe d'actif enregistre une surperformance de 5,87 %. Elle a été reconstruite au cours de l'année et présente une diversification sur différents types d'investissements tels que des hedge funds, de la microfinance ainsi que certains produits obligataires (dette subordonnée, dette senior ou encore dans des obligations perpétuelles).
Il convient également de relever la présence d'une dizaine de side pockets ou fonds en liquidation qui enregistrent des performances très disparates et qui ne peuvent dès lors pas être comparée à un indice de référence, globalement diversifié.

Hypothèques
Cette classe d'actif présente une surperformance par rapport à son indice de référence de 3,86 %. En ce qui concerne l'affaire Hypotheka, la dernière AG au mois de septembre a permis de reconstituer un nouveau Conseil de fondation et dès que l'Autorité genevoise aura donné son aval, les commissaires pourront sortir de la structure (prévu début 2016). Les dossiers pour lesquels des négociations avec les débiteurs n'étaient pas possibles ont été dénoncés, ou sont en cours de dénonciation.
À noter que la Fondation a accordé une réduction des taux à l'ensemble des dossiers du débiteur Grob, tel que cela avait été proposé et accepté par les créanciers au début des négociations. La condition posée par la Fondation a été que ce dernier règle tous ses arriérés de paiement. Cela ayant été fait courant septembre, le taux brut de tous les dossiers en question est ainsi passé à 2,35 % avec effet rétroactif au 1er septembre. Après prélèvement des

frais par la Fondation, cela laisse un taux net de 2,00 % pour les investisseurs. Ce taux se situe toujours au-dessus de notre espérance de rendement pour cette classe d'actif (1,75 %).

Immobilier direct
Cette classe d'actif a réalisé une excellente performance en 2015 (14,51 %). Ce résultat a été obtenu non seulement en raison de la réévaluation du parc immobilier suite à la nouvelle estimation de valeur effectuée par la société immobilière Expertim Sàrl (env. 10 % de plus-value) mais également en raison de la bonne gestion du parc; en effet, cette dernière a permis de dégager un rendement net de 4,76 %.

Immobilier suisse fondation
Cette classe d'actif présente une sous-performance par rapport à son indice de référence de 0,59 % avec toutefois une performance absolue de 5,21 %. Cet écart s'explique principalement par la bonne performance de l'indice sur le mois de décembre (1,02 % vs 0,50 % pour le portefeuille). Cinq nouveaux investissements ont été faits depuis le début de l'année.

Immobilier suisse fonds
Le consolidé de cette classe d'actif présente une surperformance de 3,16 % au 31 décembre 2015. Les deuxième et troisième trimestres ont été marqués par une correction des agios sur les fonds immobiliers, mais qui n'était qu'une correction de l'envolée des agios enregistrés les deux trimestres précédents. Les investisseurs ont donc privilégié, comme CPVAL, des fonds de grande taille malgré des niveaux d'agios déjà importants en début d'année et qui ont mieux résisté à cette baisse.

Après une montée spectaculaire des agios sur les quatre premiers mois de l'année (plus de 10 %), l'agio des fonds est revenu à un niveau légèrement inférieur à celui constaté au 31 décembre 2014. Ainsi, l'agio moyen des fonds immobiliers suisses est passé d'environ 14 % à 26 % en 2014 est a poursuivi sa hausse sur ce premier trimestre jusqu'à 36 % avant de redescendre à un peu plus de 23 % au 31 décembre 2015. Cette hausse globale constatée depuis quelques trimestres maintenant est due à la forte compression des taux suisses.

Immobilier étranger
La classe d'actif présente une performance absolue depuis le début de l'année de 3,87 % qui est en ligne avec son benchmark. La principale raison des écarts de performance des différentes positions de CPVAL s'explique par les expositions géographiques. De ce fait, les positions investies en immobilier européen ont davantage été pénalisées compte tenu de l'évolution du taux de change EUR/CHF.

Matières premières
La classe d'actif enregistre une surperformance par rapport à son indice de référence (5,59 %), mais un résultat absolu de -19.94 %. Après un premier trimestre bénéfique (en relatif) au portefeuille de CPVAL, le trimestre suivant s'est vu impacté par la baisse du métal jaune, et plus spécifiquement compte tenu de ses investissements sur les sociétés minières. La poursuite de la baisse de l'or noir a quant à lui encore pénalisé la performance absolue de cette classe d'actif, mais a été bénéfique en termes relatifs puisque ce secteur est sous-pondéré dans le portefeuille de CPVAL. La sous-exposition au secteur de l'agriculture a quant à lui eu un impact négatif sur la performance consolidée de cette classe d'actif.

Global
Globalement, les gestionnaires ont eu un impact relatif positif de 0,34 % sur la fortune totale de CPVAL. Le positionnement tactique / stratégique a quant à lui eu un impact négatif, estimé à 1,05 %. Il en découle une sous-performance globale de 0,71 %.

Performances comparatives par classes d'actifs au 31.12.2015

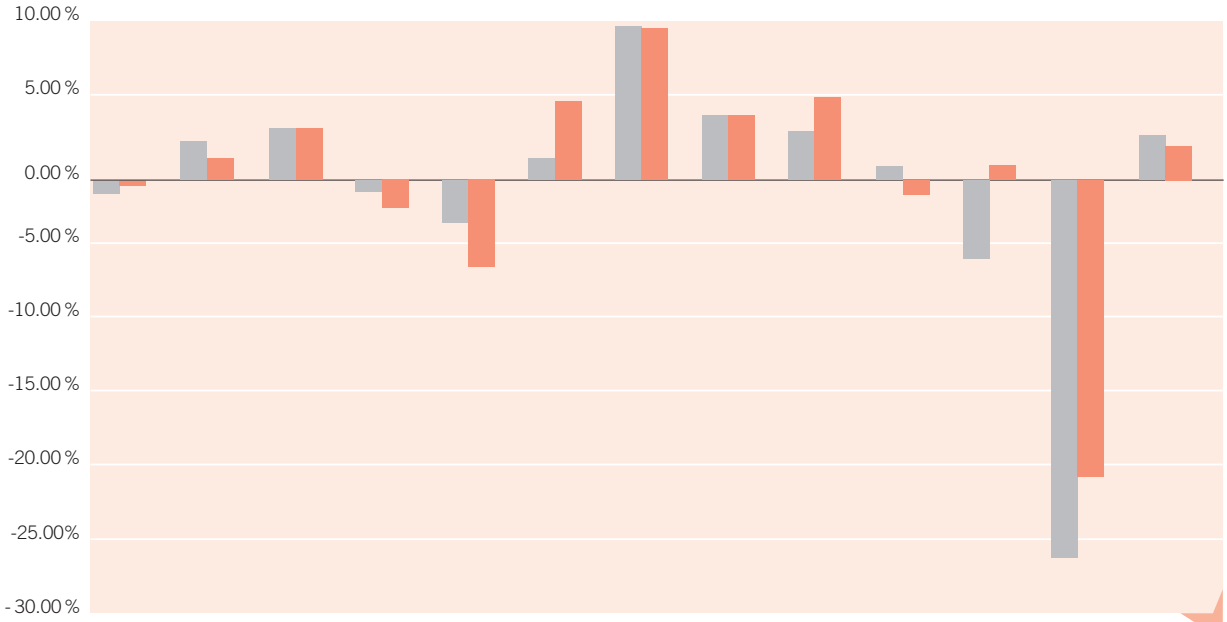

	Liquidités	Obligations suisses	Prêt Employeur	Oblig conv.	Obligations en ME	Hypo-thèques	Immobilier suisse	Immobilier étranger	Actions suisses	Actions Monde	Alternatifs	Matières premières	Total
Indice	-0.90%	2.17%	3.00%	-0.76%	-2.88%	1.00%	9.87%	3.87%	2.68%	0.42%	-5.31%	-25.53%	2.52%
Portefeuille	-0.38%	0.99%	3.00%	-1.84%	-5.93%	4.86%	9.78%	3.87%	5.12%	-0.93%	0.56%	-19.94%	1.81%

Performances comparatives de 2006 à 2015

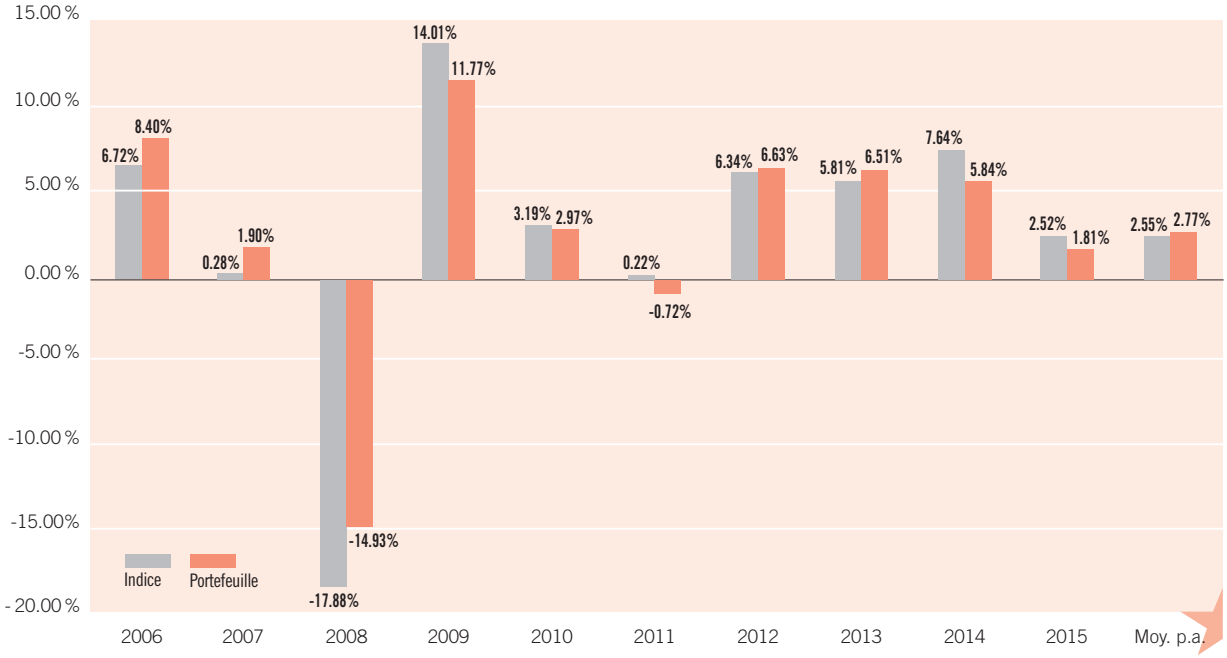

Bilan au 31 décembre 2015

		31.12.2015	31.12.2014
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	**6.4**	**3'774'495'436.59**	**3'687'307'484.59**
Liquidités		330'497'128.49	447'798'972.52
Créances à court terme	7.1	16'510'628.63	19'698'092.21
Prêt à l'Etat du Valais		819'326'200.00	833'474'150.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		250'669'725.65	265'484'632.10
Obligations de débiteurs étrangers		303'271'618.02	313'306'278.10
Actions de sociétés suisses		536'123'238.49	498'693'274.66
Actions de sociétés étrangères		546'347'911.98	492'584'812.89
Immeubles et fonds immobiliers suisses		591'113'882.05	522'844'874.46
Fonds immobiliers étrangers		151'931'410.35	142'697'507.62
Placements non-traditionnels		115'735'524.30	27'255'679.27
Prêts hypothécaires		23'889'260.82	25'982'500.00
Matières premières		89'078'907.81	97'486'710.76
Compte de régularisation actif	**7.1**	**3'098'755.47**	**3'930'784.75**
TOTAL DE L'ACTIF		**3'777'594'192.06**	**3'691'238'269.34**

		31.12.2015	31.12.2014
PASSIF	annexe	CHF	CHF
Dettes		**7'919'823.20**	**12'023'689.50**
Prestations de libre passage et rentes		6'894'934.22	10'999'770.55
Autres dettes	7.2	1'024'888.98	1'023'918.95
Compte de régularisation passif	**7.3**	**2'997'770.59**	**2'889'566.92**
Provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**4'719'326'000.00**	**4'594'688'000.00**
Capital de prévoyance des assurés actifs		2'260'811'000.00	2'217'851'000.00
Capital de prévoyance des rentiers		2'265'004'000.00	2'192'040'000.00
Provisions techniques	5.7	193'511'000.00	184'797'000.00
Part en répartition autorisée	**5.8**	**-1'303'649'401.73**	**-1'277'362'987.08**
Réserve de fluctuation de valeurs	**6.3**	**351'000'000.00**	**359'000'000.00**
TOTAL DU PASSIF		**3'777'594'192.06**	**3'691'238'269.34**

Compte d'exploitation au 31 décembre 2015

	annexe	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		**211'707'510.38**	**208'662'347.41**
Cotisations des salariés		75'000'795.10	74'660'256.05
Cotisations de l'employeur		114'984'404.10	114'000'226.95
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	12'343'692.73	11'618'998.12
Primes uniques et rachats	7.4	9'378'618.45	8'382'866.29
Prestations d'entrée		**35'107'956.69**	**31'183'858.41**
Apports de libre passage		31'407'519.44	28'617'710.91
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		3'700'437.25	2'566'147.50
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**246'815'467.07**	**239'846'205.82**
Prestations réglementaires		**-185'968'890.75**	**-178'997'303.20**
Rentes de vieillesse	7.5	-136'194'923.75	-130'214'629.55
Rentes de survivants		-18'987'771.70	-18'468'514.25
Rentes d'invalidité		-4'967'199.25	-4'750'008.75
Autres prestations réglementaires	7.6	-16'090'185.40	-19'185'712.30
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-9'728'810.65	-6'378'438.35
Prestations de sortie		**-36'124'267.56**	**-46'341'344.07**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-28'128'142.21	-37'635'795.17
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-7'996'125.35	-8'705'548.90
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-222'093'158.31**	**-225'338'647.27**
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	**7.8**	**-123'733'523.45**	**-215'878'066.70**
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		-19'687'287.05	-18'527'912.40
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-72'964'000.00	-179'930'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	-14'967'000.00	-15'568'000.00
Constitution/Dissolution de provision garanties changement primauté	5.7	10'253'000.00	16'104'000.00
Constitution/Dissolution de provision changement taux technique (rentes)		0.00	100'000'000.00
Constitution/Dissolution de provision maintien du taux de conversion		-4'000'000.00	-61'000'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour indexation rentes		0.00	4'000'000.00
Rémunération du capital épargne		-22'368'236.40	-60'956'154.30

	annexe	2015 CHF	2014 CHF
Charges d'assurance		**-582'675.30**	**-573'842.65**
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-582'675.30	-573'842.65
Résultat net de l'activité d'assurance		**-99'593'889.99**	**-201'944'350.80**
Résultat net des placements	**6.7**	**67'784'655.63**	**203'599'429.62**
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		325'271.40	1'161'379.24
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		29'315'978.68	41'505'017.77
Obligations de débiteurs étrangers		-18'222'070.98	20'564'323.67
Actions de sociétés suisses		30'257'605.57	53'076'356.06
Actions de sociétés étrangères		-5'084'194.31	61'672'002.39
Immeubles et fonds immobiliers suisses		60'927'529.67	25'231'209.53
Fonds immobiliers étrangers		7'322'967.18	18'241'196.80
Placements non-traditionnels		967'068.12	-12'657.03
Créances en titres hypothécaires		750'431.11	863'832.31
Matières premières		-21'125'322.53	-2'699'806.12
Frais d'administration de la fortune	6.9	-17'952'693.60	-16'423'880.48
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	302'085.32	420'455.48
Frais d'administration	**7.9**	**-2'477'180.29**	**-2'390'127.71**
Coûts de l'administration générale		-2'243'500.29	-2'177'915.71
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-212'350.00	-190'782.00
Emoluments de l'autorité de surveillance		-21'330.00	-21'430.00
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		**-34'286'414.65**	**-735'048.89**
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs		**8'000'000.00**	**-69'000'000.00**
Excédent des produits (+) / charges (-)		**-26'286'414.65**	**-69'735'048.89**

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

CPVAL est une institution indépendante de droit public avec personnalité juridique. Son but consiste à mettre en œuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP), modifiée le 15 septembre 2011
- Règlement de base du 25 janvier 2012
- Règlement d'application des garanties du 29 février 2012
- Règlement d'organisation du 24 février 2010, modifié en 2014
- Règlement de l'assemblée des délégués du 22 juin 2011
- Règlement de placement du 1er janvier 2010, remplacé par la version du 22 octobre 2014 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.2015
- Règlement immobilier du 23 novembre 2011 modifié en 2012
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010, modifié en 2014
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 17 décembre 2014
- Règlement de direction du 23 décembre 2009
- Règlement de signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 19 décembre 2012
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans,
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans,
- la direction,
- l'organe de révision.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués du 19 juin 2013 pour la période 2014 - 2017. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour la même période par décision du Conseil d'Etat. Au 31 décembre 2014 Mme Helga Koppenburg, après avoir œuvré durant 8 ans au sein de l'organe paritaire, a décidé de ne pas poursuivre son mandat. Au 1er janvier 2015 Monsieur Werner Hertzog a été nommé par le Conseil d'Etat en tant que représentant de l'employeur.

Représentants des assurés	**Représentants des employeurs**
Roland Crettaz	Patrick Fournier
Dominique Dubuis	Werner Hertzog
Gérald Duc	Franz Michlig
Philippe Duc	Damien Revaz
Denis Varrin	David Théoduloz

1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de onze personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. L'équipe a qualité d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné Swisscanto Prévoyance SA à Pully, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. La raison sociale de la société d'expert a été modifiée en Prevanto SA en novembre 2015. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella, expert en prévoyance professionnelle.

Organe de révision

En conformité avec les dispositions fédérales, il relève de la compétence du Comité de la Caisse de désigner un organe de révision. Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP.

Conseillers - Médecins-conseil :

Dr med. Bernhard Aufdereggen – Viège,
Dr méd. Stéphane Berclaz – Sierre,
Dr méd. Pierre-Marie Dufour – Sion,
Dr méd. Pierre Féraud – Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner – Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco – Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli – Monthey,
Dr méd. François Kuntschen – Monthey,
Dr med. Stefan Loretan – Brigue,
Dr méd. Georges Perraudin – Martigny.

Consultants financiers :

Coninco SA, Vevey, par MM. O. Ferrari et A. Koehli pour l'analyse des placements, les recommandations trimestrielles et les synthèses de performance.

Conseiller financier de la Commission de placement : M. Benoît Piette, Banque Safra Sarasin Genève.

Autorité de surveillance

Depuis le 1er janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Nombre d'assurés à fin	*2015*	*2014*
La Castalie	274	282
Addiction Valais	92	91
ASA-Valais	8	8
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	5
Caisse cantonale valaisanne de compensation	147	146
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	45	41
Centre de Compétences Financières SA	9	9
CimArk SA	25	20
Cité Printemps	50	45
Divers	12	8
Divers Communes	153	147
Divers cycles d'orientation	59	55
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	59	56
Eméra	172	178
Fond. Valaisanne de Probation	4	4
Fondation de l'Académie de Musique Tibor Varga	2	2
FOVAHM	198	183
Haute Ecole de Musique	6	8
HES-SO	595	158
Hôpital du Valais	2	4
Internatsstiftung Kollegium	28	27
Insieme	262	256
Institut Don Bosco	20	21
Institut Ste-Agnès	11	11
Institut St-Raphaël	66	65
Interprofession des fruits et des légumes	4	3
Kinderdorf St-Antonius	36	33
La Chaloupe	7	8
La Fontanelle	20	19
Marque Valais (Ass. entreprises VS Excellence dès 1.1.2013)	4	3
Office cantonal AI	158	155
OPRA	28	30
Orif	102	101
Police Intercommunale Haut-Lac	0	1
Pro Senectute Valais	30	31
Promotion Santé Valais	42	38
Rero	19	21
Réseau de coopération et promotion économique du VS Romand	10	9
Satom SA	79	71
Schlosshotel Leuk	9	9
Service d'action éducative en milieux ouvert (AEMO)	6	6
Universitäre Fernstudien Schweiz	106	72
Chambre Valaisanne de Tourisme (Valais Tourisme en 2012)	32	29
Au total	*2996*	*2470*

La rubrique « divers » rassemble quelques personnes assurées à titre individuel et collaborateurs d'associations assurés par le biais d'une convention d'assurance.

Le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Au 1er janvier 2012, suite aux modifications réglementaires, une nouvelle convention a été contractée avec chaque institution affiliée. En outre, des conventions d'assurances ont également été conclues avec les communes ou organisations scolaires qui rémunèrent directement les enseignants pour des heures éparses liées à l'enseignement ou à la direction d'école.

Bien qu'aucune nouvelle institution n'ait demandé une affiliation à la caisse, une augmentation importante des assurés peut être relevée au cours de l'exercice. Elle est due en majeure partie à la modification du statut juridique de la HES-SO dont une partie du personnel était jusqu'à fin 2014 considéré comme faisant partie du personnel de l'administration cantonale.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Assurés actifs (rapports de prévoyance)

	2015	2014	2013	2012	2011
Situation au 1er janvier	**11118**	**11227**	**11016**	**10736**	**10721**
+ admissions	1121	893	1072	1070	1084
- démissions	655	729	582	569	645
- retraites complètes	260	256	252	200	363
- invalides	23	10	16	13	49
- décès	8	7	11	8	12
Situation au 31.12	**11293**	**11118**	**11227**	**11016**	**10736**

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rapports de prévoyance. Le nombre d'assurés cité en page 3 donne une indication sur le nombre de personnes assurées, raison pour laquelle le nombre total en fin de période diffère.

2.2 Bénéficiaires de rentes

Catégories de rentes	2015	2014	2013	2012	2011
Retraite	3938	3767	3582	3411	3278
Invalidité	217	210	205	197	199
Conjoint	783	748	743	709	700
Enfants	310	306	285	287	293
Total	**5248**	**5031**	**4815**	**4604**	**4470**

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte. Le nombre indiqué en page 3 (soit 5201) correspond à l'ensemble des bénéficiaires de rentes (rentes d'enfants exclues).

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Modifications du plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL depuis le 1er janvier 2012 est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir, un niveau de prestations de retraite semblable à l'ancien plan en primauté des prestations, soit environ 59,2% du dernier traitement assuré. Les prestations risques sont définies en un % fixe du traitement assuré.

La loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance prévoit en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures (CHF 129'363'000) a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

Capitalisation

Au 1er janvier 2007 une première capitalisation pour un montant total de 605 millions de francs a été consentie par l'Etat du Valais. Une deuxième phase de capitalisation a eu lieu lors de la fusion de la CRPE avec la CPPEV au 1er janvier 2010 à hauteur de 310 millions de francs. Enfin, au 1er janvier 2012, un troisième montant de capitalisation de 450 millions de francs a permis d'améliorer encore le degré de couverture.

3.2 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1er janvier qui suit le 17e anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) au 1er janvier qui suit le 21e anniversaire. La retraite ordinaire est fixée à l'âge de 62 ans pour les catégories 1 et 4 et à 60 ans pour les catégories 2 et 5.

Le régime de prévoyance est fondé depuis le 1er janvier 2012 sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite. Les prestations de risque sont définies en un pourcentage fixe du salaire assuré. La prestation en cas d'invalidité correspond à 60 % du salaire assuré, la rente de conjoint à 36 % et les rentes d'enfants à 12 % du salaire assuré. La rente d'enfant de retraité correspond à 15 % de la rente de retraite.

Les bonifications de vieillesse ont été déterminées de telle sorte que tenant compte des hypothèses retenues en matière d'évolution du salaire et de l'intérêt à créditer sur le capital épargne, la rente à l'âge ordinaire de retraite atteigne près de 60 % du salaire assuré.

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 28'080.– en 2013). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et est remboursable à la Caisse à raison de 50 % par l'employeur et 50 % par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit : traitement AVS (sans 13e) diminué d'un facteur de coordination de 15 %.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant :

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	5.2% - 27.2%	7.3% - 27.3%	4.2% - 24.2%	5.9% - 25.9%
Assuré(e)	9.8%	10.8%	8.8%	9.6%
Cotisation totale	**15% - 37%**	**18.1% - 38.1%**	**13% - 33%**	**15.5% - 35.5%**

La cotisation de l'assuré est constante au sein de la même catégorie pour toutes les classes d'âge jusqu'à l'âge ordinaire de retraite. Elle inclut une cotisation supplémentaire (pour la couverture des risques décès et invalidité, cotisations au fonds de garantie et autres frais) de 1,3 %. La cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur se monte à 1,7 %. Pour l'employeur, les cotisations d'épargne sont définies selon l'âge de l'assuré et ceci de manière distincte pour chaque catégorie. La cotisation épargne est donc dépendante de l'âge de l'assuré et progresse jusqu'à l'année où l'assuré atteint l'âge terme ordinaire de retraite.

Cotisation d'assainissement
En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées, dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 %, s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5 % du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement.

Cotisation de renforcement
Introduite suite à la modification de la LIEP du 15 septembre 2011, le nouvel article 10bis prévoit une cotisation de 0,4% du traitement assuré dont le but est exclusivement l'amélioration du degré de couverture initial. Sont soumis à cette cotisation l'Etat du Valais, ainsi que les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 pour cent.

Autres sources de financement
Les autres sources de financement sont :
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune.

Dérogation pour les Caisses en capitalisation partielle et garantie des prestations
Selon l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat porte sur le découvert de la Caisse.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*
En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la nouvelle version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

**Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes No 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme
La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses et étrangers
Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères
Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger
Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :

- taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2015. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »).

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et Matières premières
Les placements non-traditionnels et en Matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes
Par rapport à l'exercice 2014, les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement. L'annexe tient compte des dernières exigences des normes Swiss GAAP RPC 26 remaniées en 2013 et entrées en vigueur le 1er janvier 2014.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance
La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs et invalides (en milliers de CHF)

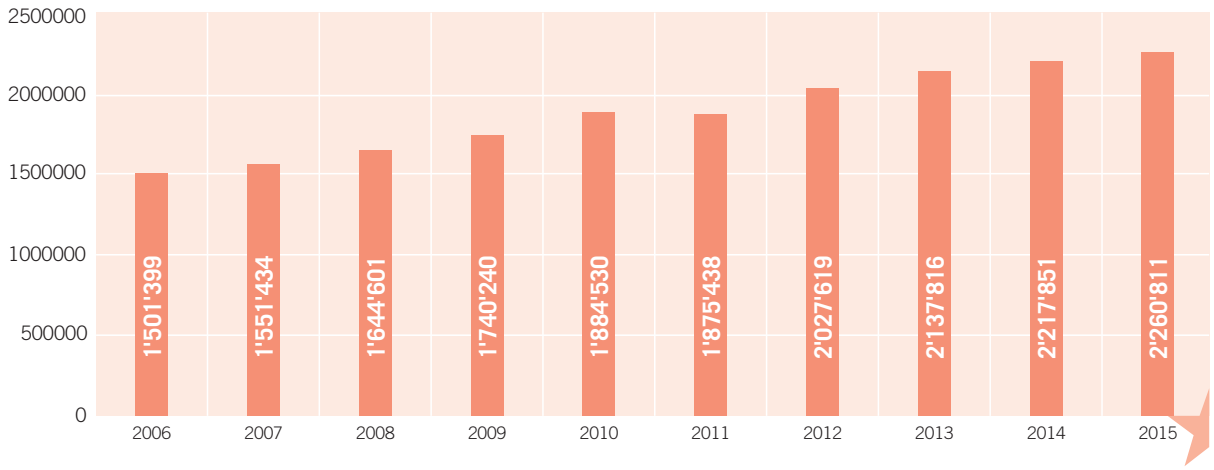

Evolution des engagements pour les assurés actifs et invalides

	2015	2014
Début de l'exercice	**2'217'851'000**	2'137'816'000
Fin de l'exercice	**2'260'811'000**	2'217'851'000
Evolution	**+42'960'000**	+80'035'000
Soit en pourcent	**+1.93%**	+3.75%

Selon décision du Comité de la Caisse, un intérêt de 1 % a été attribué sur les comptes épargnes. Les avoirs du compte de retraite anticipée n'ont pas été rémunérés (charge d'intérêts globale pour l'année 2015 de 22.3 millions; 60.9 millions en 2014 pour une attribution de 3 %).

EVOLUTION DU CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS ACTIFS ET INVALIDES

	2015	2014
Capital épargne au 1er janvier	**2'217'837'944.06**	**2'137'803'305.12**
Bonifications d'épargne	168'377'535.20	166'766'880.40
Allocation des garanties	10'614'430.40	15'601'847.45
Solde des apports/retraits annuels	43'466'728.92	33'706'003.83
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	22'368'236.40	60'994'894.50
Démissions, retraites, invalidité et décès	-201'884'734.14	-197'034'987.24
Capital épargne au 31 décembre	**2'260'780'140.84**	**2'217'837'944.06**
Dont capital de retraite anticipée	6'504'936.30	5'684'996.25
Dont capital épargne pour invalides (règlement 2012)	17'435'982.49	10'105'461.90

La différence de CHF 30'999.76 entre le capital épargne et les engagements totaux envers les assurés de CHF 2'260'811'140.60 est due aux assurés pour lesquels le montant minimum selon l'article 17 LPP est déterminant pour fixer le droit au libre passage (la somme des cotisations, apports et intérêts, supplément obligatoire est supérieure au capital épargne).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF	2015	2014
ASSURÉS ACTIFS		
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	**869'464'899.10**	846'075'000.85
Bonifications de l'année	**65'879'558.46**	65'657'506.45
Libres passages LPP encaissés	**13'651'063.71**	11'111'119.80
Intérêts sur avoirs et libres passages	**14'845'888.10**	14'469'130.05
Démissions, invalidité, décès	**-69'370'847.19**	-67'847'858.05
Avoir de vieillesse au 31 décembre	**894'470'562.18**	869'464'899.10
Somme des salaires coordonnés	**513'932'664.90**	509'443'082.80
ASSURÉS INVALIDES		
Avoir des assurés invalides	**21'026'074.10**	18'398'710.10
Dont selon règlement 2012	**6'921'946.60**	3'959'132.50

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, d'un intérêt de 1,75 % (2 % pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1,5 % du 1.1.2012 au 31.12.2013, dès 01.01.2014 intérêt de 1,75 %).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

	Taux	2015	Taux	2014
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	0.08 %	**411'146.05**	0.08%	407'554.50
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	0.005%	**199'916.65**	0.005%	196'477.95
Total		**611'062.70**		604'032.45
Droit aux subsides		**-13'673.70**		-16'545.40
Montant net dû		**597'389.00**		587'487.05

(1) en % des salaires coordonnés pro rata temporis

(2) en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

La différence de CHF 14'713.70 avec le montant figurant au compte d'exploitation (582'675.30) correspond au versement des subsides pour l'année 2014.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités (en milliers de CHF)

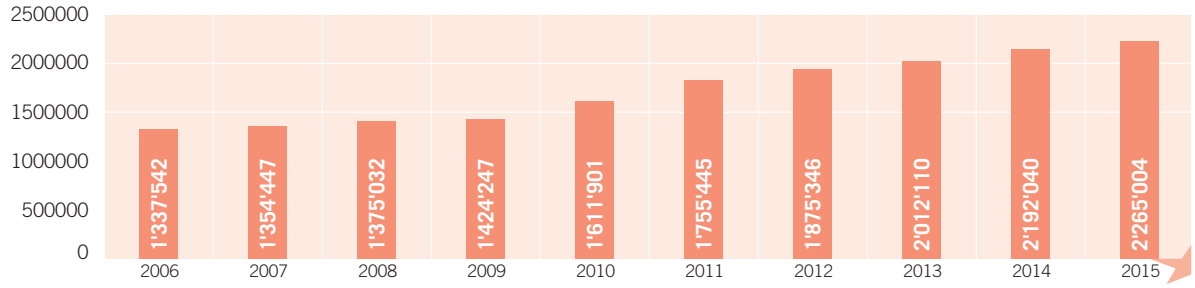

Bases techniques : à fin 2009 : EVK / PRASA 2000, 4,5%
à fin 2011 : VZ2005, 4,0%
à fin 2012 : VZ2005, 3,5%
à fin 2013 : VZ2010, 3,5%
à fin 2014 : VZ2010, 3,0%

Evolution du capital de prévoyance pour les retraités	2015	2014
Début de l'exercice	**2'192'040'000**	2'012'110'000
Fin de l'exercice	**2'265'004'000**	2'192'040'000
Augmentation	**+72'964'000**	+179'930'000
Soit en pourcent	**+3.32%**	+8.94%

Tenant compte du passage en 2013 de la base VZ2005 à la base technique plus récente VZ2010 et, à fin 2014, de la baisse du taux technique de 3,5 % à 3.0 %, l'augmentation moyenne des engagements sur 10 ans avoisine 4,9%.

5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport doit également indiquer les sources de pertes et profits actuariels.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012, les engagements pour les bénéficiaires de rentes ont été déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 selon un taux technique de 3.5%. Dès l'année 2013, la base technique VZ2010, taux technique de 3.5 %, est appliquée au calcul des engagements de rentes. Enfin dès 2014, le taux technique de 3.0% selon VZ2010 a été appliqué au calcul des engagements.

5.7 Provisions techniques

Evolution des provisions	2015	2014	Variation
Longévité	67'880'000	52'913'000	14'967'000
Garantie	28'631'000	38'884'000	-10'253'000
Maintien du taux de conversion	97'000'000	93'000'000	4'000'000
Total	**193'511'000**	**184'797'000**	**+8'714'000**

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)
La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes.
Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du 27 décembre 2014, une provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Avec l'adoption de la base technique VZ2010, il est nécessaire de fixer la provision pour longévité à 1,5 % des engagements totaux au terme de l'année 2015 (0,3 % par an pour la période 2010 – 2015), ce qui a pour conséquence une augmentation de la provision déjà constituée de l'ordre de 14.9 millions de francs.

Provision « Garanties changement de primauté »
Cette provision résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP.
Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.
Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.
Les montant individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties adoptés par le Comité en date du 25 janvier 2012.

	2015	*2014*
Provision au 1.1.	**38'884'000**	**54'988'000**
Attribution annuelle	-10'623'000	-15'837'000
Gain/perte sur provision	-613'000	-1'439'000
Intérêts attribués (3%)	+983'000	+1'172'000
Provision au 31.12	**28'631'000**	**38'884'000**
Variation annuelle	-10'253'000	-16'104'000

La différence de 1,32 million avec le montant de 24,9 millions figurant sous chiffre 5.2 (évolution du capital épargne) correspond aux primes uniques attribuées en cas de retraite anticipée pour la garantie de la rente immédiate.

Provision pour maintien du taux de conversion
La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion.

Le Comité de la Caisse avait décidé dès 2013 de constituer une provision d'un montant de 32 millions afin de pouvoir, le moment venu et pour une durée encore à déterminer, maintenir le taux de conversion à son niveau actuel et ainsi empêcher une dépréciation des futures prestations de retraite pour les assurés actifs.

En 2014, le règlement a été modifié prévoyant de constituer une réserve pour tous les assurés éligibles à la retraite, soit les assurés âgés de 58 ans et plus (près de 12% de l'effectif). Selon les calculs de l'expert, la provision doit être portée à CHF 97 millions de francs à fin 2015.

5.8 Taux de couverture

Taux de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP
Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2012).

Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) concernant la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions, les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 sont établis comme suit :

Engagements et fortune

a)	Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b)	Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c)	**Engagements totaux**	**3'911'250'000**
d)	**Fortune** (art. 44 OPP2)	**2'997'000'000**
e)	Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f)	Découvert selon OPP2	914'250'000

Taux de couverture initiaux

(g)	**Fortune (article 72b, al. 3 LPP)** sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	**2'797'000'000**
(g)/(c)	selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
(g-b)/(a)	selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs)	45.5%
	Découvert	**1'114'250'000**

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1er janvier 2012 de 76.6 %.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution : fortune, engagements et taux de couverture	2015	2014
Fortune selon art. 44 OPP2	**3'766'676'598**	**3'676'325'013**
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	**3'415'676'598**	**3'317'325'013**
Prestations de libre passage des actifs	2'243'357'000	2'207'745'000
Capital épargne des invalides	17'454'000	10'106'000
Réserve mathématique des rentiers	2'265'004'000	2'192'040'000
Provision pour longévité / actifs	33'908'000	26'611'000
Provision pour longévité / rentiers	33'972'000	26'302'000
Provision pour garanties	28'631'000	38'884'000
Provision pour taux de conversion (actifs)	97'000'000	93'000'000
Engagements totaux	**4'719'326'000**	**4'594'688'000**
Dont engagements pour les actifs	2'420'350'000	2'376'346'000
Dont engagements pour les rentiers	2'298'976'000	2'218'342'000
Taux de couverture		
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	72.4%	72.2%
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	46.1%	46.1%
Part en répartition autoriseé	**1'303'649'402**	**1'277'362'987**
Taux global selon art. 44 OPP2	79.8%	80.0%
Découvert selon art. OPP2	952'649'402	918'362'987

Selon l'article 7 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP, No 172.5) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL conformément à l'article 72c LPP.

Evolution du degré de couverture à fin 2015 (selon OPP2)

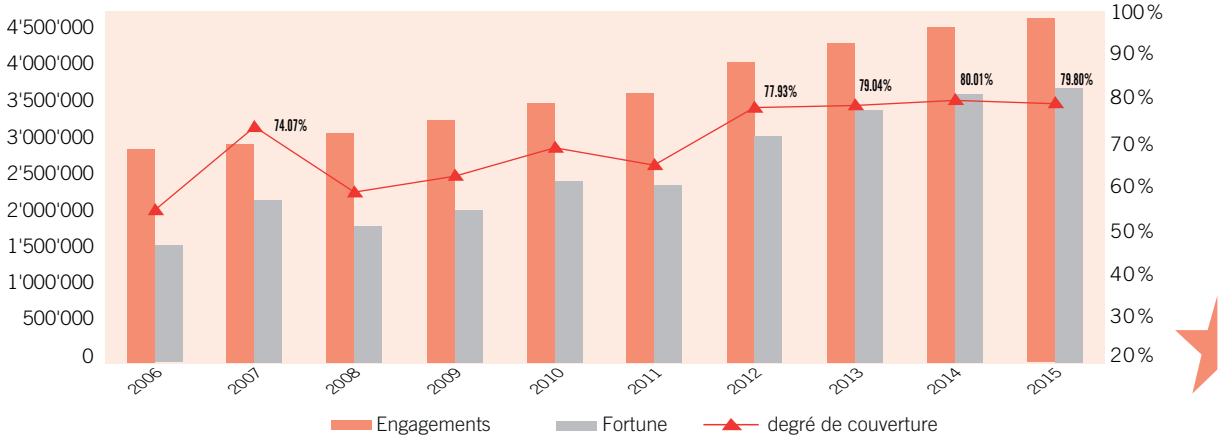

5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80 % doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Conformément aux exigences légales, le plan de financement figurant ci-après a été soumis à l'autorité de surveillance (rapport de l'expert de décembre 2013).

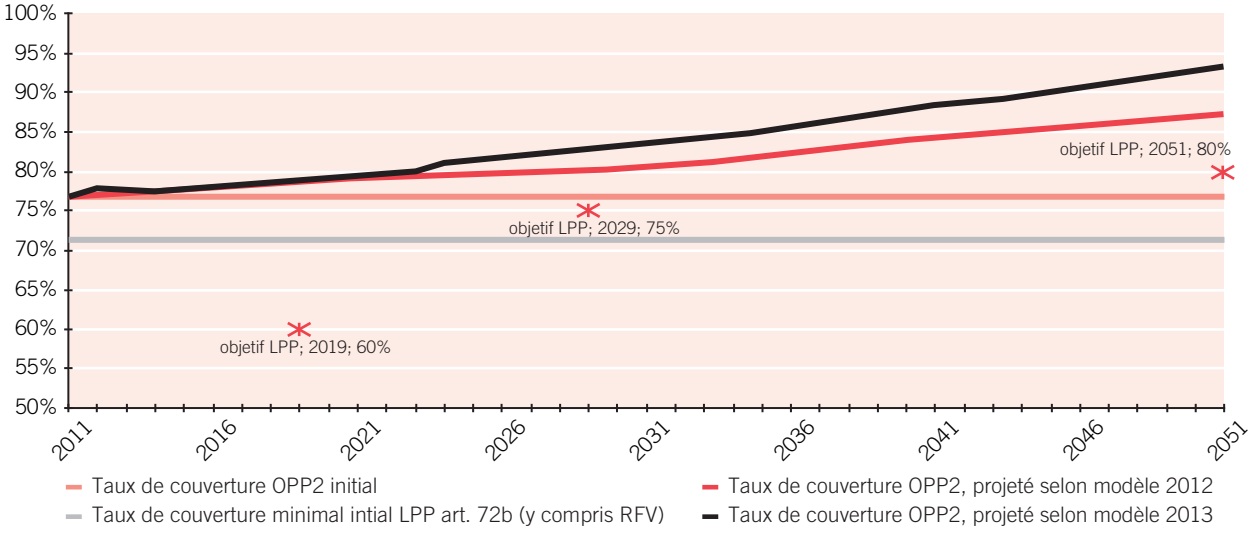

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées sur la page suivante.

Principales hypothèses

Evolution de l'effectif	De 2012 à 2021 : 1.5% De 2021 à 2051 : 1.0%
Affiliation	Age moyen 31.5 ans Apport PLP : 23'300 Salaire assuré : 54'600
Probabilités de retraite, Invalidité, décès	Selon VZ2005, invalidité réduction de 50%
Inflation	1%
Salaires	Jusqu'à 39 ans : +2.2% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0.3%
Taux d'intérêts sur compte épargne	3%
Taux technique	Modèle 2012 : 3.5% Modèle 2013 : 3.0%
Rendement de la fortune	4%
Indexation des rentes	Aucune

L'évolution réelle de certains paramètres figure dans la première partie du rapport dans la rubrique « Evolution de l'effectif et autres statistiques ».

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2014, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2010 et modifié en 2012, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le comité à la commission immobilière.

Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, deux mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses

Le mandat de gestion globale avec comme objectif le maintien d'un niveau de risque stable, quelle que soit la situation du marché a été supprimé en cours d'année.

Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée sur une analyse de congruence Actifs-Passifs effectuée avec l'aide de Pittet Associés SA et du Credit Suisse. Celle-ci revête un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans. La dernière a été réalisée fin 2014 pour une entrée en vigueur en 2015.

Les hypothèses de rendement attendu et de risque ont été confirmées. Le niveau de la RFV nécessaire a également pu être déterminé.

Allocations stratégique, effective et marges tactiques

Détail par catégorie de placement	31.12.2015	Effective	Limites OPP2	Stratégie	Marge min.	Marge max.
TOTAL DES PLACEMENTS	**3'757'984'807**	**100.00%**	**100.00%**	**100.00%**		
CREANCES	**1'703'764'672**	**45.34%**	**100.00%**	**45.00%**	**29.00%**	**69.00%**
Liquidités	330'497'128	8.79%		2.00%	0.00%	15.00%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	819'326'200	21.80%		24.00%		
Obligations en CHF	200'541'316	5.34%		11.00%	5.00%	15.00%
Obligations en monnaies étrangères	277'271'662	7.38%		8.00%	0.00%	10.00%
Obligations Convertibles	76'128'366	2.03%		0.00%	0.00%	5.00%
ACTIONS	**1'082'471'150**	**28.80%**	**50.00%**	**28.00%**	**20.00%**	**40.00%**
Actions suisses	536'123'238	14.27%		13.00%	10.00%	20.00%
Actions étrangères	546'347'912	14.54%		15.00%	10.00%	20.00%
HYPOTHEQUES	**23'889'261**	**0.64%**	**50.00%**	**0.00%**	**0.00%**	**1.00%**
Hypothèques	23'889'261	0.64%		0.00%	0.00%	1.00%
IMMOBILIER	**743'045'292**	**19.77%**	**30.00%**	**22.00%**	**8.00%**	**32.00%**
Immobilier suisse	**591'113'882**	**15.73%**	**30.00%**	**18.00%**	**8.00%**	**25.00%**
Placements directs	221'050'551	5.88%		10.00%	8.00%	15.00%
Placements directs Copropriétés	54'940'300	1.46%				
Placements indirects CH	315'123'031	8.39%		8.00%	0.00%	10.00%
Immobilier étranger	**151'931'410**	**4.04%**	**10.00%**	**4.00%**	**0.00%**	**7.00%**
ALTERNATIFS	**204'814'432**	**5.45%**	**15.00%**	**5.00%**	**0.00%**	**9.00%**
Placements alternatifs	115'735'524	3.08%		3.00%	0.00%	5.00%
Matières premières	89'078'908	2.37%		2.00%	0.00%	4.00%
Placements en devises étrangères	**1'256'493'782**	**33.44%**	**30.00%**	**32.00%**	**10.00%**	**51.00%**

Respect des limites OPP2 : Selon l'expert, les limites OPP2 sont entièrement respectées, à l'exception du total en monnaies étrangères (33,44 % vs 30 %). Il convient de relever que, d'une part, ce dépassement est compris dans les marges de son allocation stratégique et, d'autre part, que certains investissements sont couverts contre les risques de change et peuvent donc se porter en diminution de ce total.

Respect des marges d'allocation : Les marges d'allocation définies par le Comité sont toutes respectées au 31 décembre 2015, à l'exception de l'immobilier direct qui se situe au-dessous de sa marge d'allocation inférieure de 0,67 %. Le dépassement en immobilier direct résulte d'un manque d'opportunités d'investissements. Il convient de relever que cet écart ne représente pas un risque spécifique pour CPVAL.

Mandats de gestion
Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2015, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

- IAM SA, par M. Michel Thétaz
  Mandat Actions suisses CHF 99 mios.
- BCVs, par M. Cédric Zufferey
  Mandat Liquidités CHF CHF 42 mios.

Dépositaires des titres
Au 31.12.2015, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- Lombard Odier Darier Hentsch, Genève
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Lausanne
- Union Bancaire Privée, Genève
- HSBC, Luxembourg
- Swiss Life Holding, Zürich

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion
Depuis le 1er janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, Coninco SA à Vevey ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Depuis 2014 CPVAL détermine le niveau-cible de sa réserve de fluctuation de valeur sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs. Le niveau-cible a été fixé à 18 % de la fortune. Cela représente un montant de CHF 676 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 95,5 % (déviation de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

L'attribution et la dissolution de cette réserve est de la compétence du Comité qui se base sur le règlement de financement et d'utilisation des excédents et sur les calculs effectués par l'expert pour en décider.

Suite à l'attribution 2015, la RFV est constituée à hauteur de 52 % de son objectif (54 % à fin 2014).

Evolution de la RFV, en mios de CHF

	2015	2014
Etat de la RFV au 1er janvier	**359**	**290**
Attribution de l'exercice	-8	69
Etat de la RFV au 31 décembre	**351**	**359**

Valeur cible de la RFV

	31.12.15	31.12.14
En %		
Objectif	**18%**	**18%**
Niveau de la RFV	9.3%	9.8%
RFV manquante	**8.7%**	**8.2%**
En CHF		
Objectif	676	660
Niveau de la RFV	351	359
RFV manquante	**325**	**301**

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2015		31.12.2014	
PLACEMENTS	**3'757'984'807**	**100.00%**	**3'667'609'393**	**100.00%**
LIQUIDITÉS	**330'497'128**	**8.79%**	**447'798'973**	**12.21%**
CRÉANCE AUPRÈS DE L'ETAT DU VALAIS	**819'326'200**	**21.80%**	**833'474'150**	**22.73%**
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES	**553'941'344**	**14.74%**	**578'790'910**	**15.78%**
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	**200'541'316**	**5.34%**	**215'668'757**	**5.88%**
Placements directs	69'944'718		94'146'034	
Placements indirects	130'596'598		121'522'723	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	**353'400'028**	**9.40%**	**363'122'153**	**9.90%**
Placements indirects	277'271'662		285'383'598	
Placements indirects convertibles	76'128'366		77'738'555	
ACTIONS ET TITRES ANALOGUES	**1'082'471'150**	**28.80%**	**991'278'088**	**27.03%**
Actions de sociétés suisses et titres analogues	**536'123'238**	**14.27%**	**498'693'275**	**13.60%**
Placements directs	121'895'950		104'781'782	
Placements indirects	414'227'288		393'911'493	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	**546'347'912**	**14.54%**	**492'584'813**	**13.43%**
Placements indirects	546'347'912		492'584'813	
HYPOTHÈQUES	**23'889'261**	**0.64%**	**25'982'500**	**0.71%**
IMMOBILIER	**743'045'292**	**19.77%**	**665'542'382**	**18.15%**
Placements directs	221'050'551		204'300'000	
Placements directs Copropriétés	54'940'300		44'260'375	
Placements indirects CH	315'123'031		274'284'499	
Placements indirects étrangers	151'931'410		142'697'508	
PLACEMENTS ALTERNATIFS	**204'814'432**	**5.45%**	**124'742'390**	**3.40%**
Placements Matières premières indirects	89'078'908		97'486'711	
Placements Alternatifs indirects	115'735'524		27'255'679	

Détails et résultats des immeubles de la caisse

Immeubles		Valeur au 31.12.2015	Valeur au 31.12.2014	Variation	Rdt	Poids 2015
Sandmatte	Brig	34'000'000.00	30'300'000.00	3'700'000.00	17.16%	12.32%
Apollo	Brig	27'450'000.00	26'150'000.00	1'300'000.00	10.80%	9.95%
UBS Brig	Brig	8'600'000.00	8'050'000.00	550'000.00	12.50%	3.12%
Du Rhône	Naters	17'350'000.00	16'900'000.00	450'000.00	7.66%	6.29%
Platanes	Sierre	20'800'000.00	18'250'000.00	2'550'000.00	18.42%	7.54%
Champsec	Sion	19'450'000.00	17'700'000.00	1'750'000.00	14.82%	7.05%
Les Bouleaux	Sion	450'000.00	15'400'000.00	-14'950'000.00	41.29%	0.16%
Ste-Marguerite	Sion	14'050'000.00	12'100'000.00	1'950'000.00	21.32%	5.09%
La Planta	Sion	12'500'000.00	11'500'000.00	1'000'000.00	15.08%	4.53%
Potences	Sion	12'850'000.00	11'000'000.00	1'850'000.00	23.26%	4.66%
Sous-le-Scex	Sion	11'300'000.00	9'800'000.00	1'500'000.00	20.72%	4.09%
Beaumont	Sion	4'700'000.00	4'200'000.00	500'000.00	17.54%	1.70%
Les Moulins	Sion	2'100'000.00		-200'000.00	-8.70%	0.76%
La Bohême	Martigny	12'150'000.00	10'100'000.00	2'050'000.00	25.63%	4.40%
UBS Martigny	Martigny	8'750'000.00	8'100'000.00	650'000.00	11.08%	3.17%
Le Saphir	Fully	5'350'000.00	4'750'000.00	600'000.00	18.63%	1.94%
Garma	Martigny	9'200'000.00		-300'000.00	-0.77%	3.33%
TOTAL		**221'050'000.00**	**204'300'000.00**	**4'950'000.00**	**16.85%**	**80.09%**
ICC 4.5 %	Genève	17'589'150.00	7'728'825.00	9'860'325.00	1.74%	6.37%
Terrasse 25.5%	Sierre	4'398'750.00	4'398'750.00	0.00	5.67%	1.59%
Métropole 2%	Lausanne	4'852'400.00	4'822'800.00	29'600.00	4.95%	1.76%
La Croisée	Sion	2'750'000.00	2'760'000.00	-10'000.00	6.91%	1.00%
Troilletta 33.3%	Monthey	24'450'000.00	23'700'000.00	750'000.00	6.39%	8.86%
Galeries Sédunoises	Sion	900'000.00	850'000.00	50'000.00	11.45%	0.33%
TOTAL		**54'940'300.00**	**44'260'375.00**	**10'679'925.00**	**5.11%**	**19.91%**
TOTAUX		**275'990'300.00**	**248'560'375.00**	**15'629'925.00**	**14.51%**	**100.00%**

Les résultats 2015 ont été marqués par les analyses de la nouvelle estimation du parc immobilier effectuée en conformité avec le Règlement Immobilier de la Caisse. La méthode comptable n'a pas changé. Seul le taux de base recourt aujourd'hui à une valeur déterminée par l'expert immobilier et ne se réfère plus au taux technique de la Caisse. Cette estimation s'est soldée par une réévaluation de l'ensemble du parc de CHF 20,7 mios. Par ailleurs, la vente de l'immeuble « Les Bouleaux » à Sion a également permis de dégager une plus-value comptable de plus de CHF 21 mios. Sans ces situations particulières, la rentabilité 2015 aurait été de 4,76 %.

En termes de nouvelles acquisitions, CPVAL a pu augmenter son exposition dans la copropriété ICC à l'aéroport de Genève en acquérant 2,55 % de parts supplémentaires pour un montant de CHF 10'860'000.– soit pour un rendement futur d'environ 4,5 %. Elle a également augmenté sa diversification en achetant un terrain de 2'228 m² au centre de la ville de Sion pour un montant de CHF 2,3 mios ainsi que des halles artisanales à Martigny déjà louées pour un montant de CHF 9,5 mios.

En ce qui concerne les investissements en hypothèques réalisés par la Caisse, environ CHF 23,9 mios sont placés dans 8 immeubles différents situés dans toute la Suisse à travers la fondation de placement Hypotheka. Un prêt a été complètement remboursé en 2015 pour un montant de CHF 1,9 mios. La Fondation fait actuellement l'objet d'actions pénales et civiles. Les conséquences pour notre Institution ne sont pas encore connues. Elles devraient concerner deux ou trois objets pour un montant estimé à environ CHF 500'000.–. L'issue de ces procédures prendra du temps.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Néant

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF	31.12.2015	31.12.2014
Résultat brut des placements	**85'435'264**	**219'602'855**
Résultat brut sur liquidités	**325'271**	**1'161'379**
Revenus des comptes bancaires	28'541	136'727
Revenus des comptes à termes	142'130	8'637
Gains de change	942'726	746'830
Pertes de change	-2'720'956	-410'723
Produits - Intérêts PLP de retard	136'299	62'905
Charges - Intérêts PLP de retard	-126'199	-108'001
Produits extraordinaires	1'922'730	725'004
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	**4'311'754**	**11'838'244**
Revenus des titres	5'168'637	6'361'069
Produits des ventes réalisées	654'589	331'649
Pertes des ventes réalisées	-1'310'606	-909'257
Plus-values non réalisées	2'141'631	7'722'441
Moins-values non réalisées	-2'342'497	-1'667'658
Résultat brut sur prêt à l'employeur	**25'004'225**	**29'666'774**
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	**-18'222'071**	**20'564'324**
Revenus des titres	3'333'867	2'856'215
Produits des ventes réalisées	1'114	264'701
Pertes des ventes réalisées	-22'646	-19'350
Plus-values non réalisées	1'304'386	18'387'838
Moins-values non réalisées	-15'648'282	-1'449'051
Gains de change	59'886	1'855'161
Pertes de change	-7'250'396	-1'331'190
Résultat brut sur actions suisses	**30'257'606**	**53'076'356**
Revenus des titres	12'652'736	10'186'756
Produits des ventes réalisées	1'656'315	359'754
Pertes des ventes réalisées	-1'550'303	-2'881'196
Plus-values non réalisées	20'869'992	47'123'173
Moins-values non réalisées	-3'371'134	-1'712'131
Résultat brut sur actions étrangères	**-5'084'194**	**61'672'002**
Revenus des titres	5'057'859	5'151'094
Produits des ventes réalisées	610'624	1'949'752
Pertes des ventes réalisées	-7'045'848	-276'660
Plus-values non réalisées	6'477'145	43'698'210
Moins-values non réalisées	-8'108'226	-3'956'319
Gains de change	862'480	15'837'962
Pertes de change	-2'938'228	-732'037

en CHF	31.12.2015	31.12.2014
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	**60'927'530**	**25'231'210**
Revenus	20'539'687	20'552'654
Produits des ventes réalisées	6'650'000	0
Pertes des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	36'015'181	15'906'040
Moins-values non réalisées	-2'277'338	-11'227'484
Résultat brut sur hypothèques	**750'431**	**863'832**
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	**7'322'967**	**18'241'197**
Revenus	5'075'984	4'822'117
Produits des ventes réalisées	1'054'998	990'901
Pertes des ventes réalisées	-979'735	0
Gains de change	199'695	1'071'484
Pertes de change	-2'563'330	-567'440
Plus-values non réalisées	5'810'463	12'465'156
Moins-values non réalisées	-1'275'108	-541'021
Résultat brut sur placements non traditionnels	**967'068**	**-12'657**
Revenus des titres	2'044'388	1'634'120
Produits des ventes réalisées	51'964	15'703
Pertes des ventes réalisées	-29'731	-757'068
Plus-values non réalisées	290'681	556'053
Moins-values non réalisées	-1'372'663	-1'490'914
Gains de change	4'579	62'745
Pertes de change	-22'150	-33'296
Résultat brut sur matières premières	**-21'125'323**	**-2'699'806**
Revenus des titres	2'704'820	2'035'589
Produits des ventes réalisées	0	0
Perte des ventes réalisées	-1'437'108	0
Plus-values non réalisées	444'258	3'759'382
Moins-values non réalisées	-22'845'124	-11'734'537
Gains de change	683'534	3'320'694
Pertes de change	-675'703	-80'934
Résultat net des placements	**67'784'656**	**203'599'430**
Résultat brut des placements	**85'435'264**	**219'602'855**
Frais de gestion de placements	**-7'651'079**	**-6'886'670**
Frais de gestion de placements TER	**-9'999'529**	**-9'116'755**

6.8 Placements auprès de l'employeur

L'Etat du Valais a conclu avec CPVAL un contrat de prêt sur 40 ans pour un montant total de CHF 310 mios valable dès le 1er janvier 2010 (première phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers. Ce taux correspond à 3,0 % en 2015.

L'Etat du Valais a également conclu avec CPVAL un deuxième contrat de prêt remboursable par amortissement linéaire sur 40 ans pour un montant total de CHF 565,9 mios valable dès le 1er janvier 2012 (deuxième phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers à 3 %. Le montant de l'amortissement annuel est de CHF 14'147'950.–. Le solde de ces prêts se monte à CHF 819'326'200.– au 31 décembre 2015.

6.9 Frais d'administration de la fortune

	CHF	
Placements transparents*	3'757'488'229	99.99%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	483'913	0.01%
Total des placements	**3'757'972'142**	**100.00%**

* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Taux de transparence en matière de frais	99.99%

PLACEMENTS COLLECTIFS DONT LES FRAIS NE SONT PAS CONNUS (NON TRANSPARENTS)

Produit et No de valeur	No Valeur	Parts	Valeur 31.12.15
BLUE EDGE FUND SELECT CLASS B CHF UNHEDGED	5'241'712	4'892.23	11'015.00
MOMENTUM ALLWEATHER STRA-DR	1'052'881	1'117.55	119'190.97
DR ALLWEATHER INSTIT FUND	14'556'179	147.07	69'336.00
DR2 ALLWEATHER INSTIT FUND	14'556'183	92.18	13'418.00
MAN ABSOLUTE RETURN STRATEGIES USD	10'314'493	397.441	270'953.00
TOTAL			**483'913**

	2015
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	4'087'533
Retours de frais	-302'085
Frais de gestion des immeubles*	487'397
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	9'999'529
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	14'272'374
en % des placements transparents	**0.38%**
en % des placements transparents sans le prêt à l'Etat du Valais	0.49%

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie
* TER : Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE	2015
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	**4'272'845**
dont :	
Charges de mandat	789'228
Management fees	2'763'070
Frais bancaires	2'556
Courtages	532'679
Frais de gestion des immeubles	487'397
./. Rétrocessions	-302'085
Somme des frais calculés pour les placements collectifs	**9'999'529**
dont :	
Actions suisses	633'565
Actions étrangères	1'672'878
Obligations suisses	202'323
Obligations en monnaies étrangères	1'820'964
Immobilier suisse	1'737'865
Immoblier étranger	1'532'193
Matières premières	1'165'846
Placements alternatifs	1'233'895
Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	**14'272'374**

6.10 Exercice des droits de vote

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder du 3 mars 2013, les institutions de prévoyance sont désormais tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elles possèdent dans leur portefeuille, et ceci dans l'intérêt de leurs assurés, de façon à assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL exerce ses droits au travers de la fondation ETHOS.

Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site www.cpval.ch sous l'onglet CPVAL/Exercice des droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif	31.12.2015	31.12.2014
Créances à court terme	**16'510'628.63**	**19'698'092.21**
– Impôt anticipé à récupérer	6'277'789.36	5'619'561.22
– Créances contre les employeurs	9'731'864.27	13'788'854.89
– Créances contre les rentiers et autres	500'975.00	289'676.10
Actifs transitoires	**3'098'755.47**	**3'930'784.75**
– Immeubles	1'533'544.67	1'405'864.10
– Administration	1'733.40	5'286.00
– Placements (intérêts courus)	1'563'477.40	2'519'634.65
PASSIF		
7.2 Autres dettes	**1'024'888.98**	**1'023'918.95**
– Créanciers - Administration	0.00	0.00
– Créanciers - Immeubles	0.00	0.00
– Créance du Fonds de Garantie	597'389.00	587'487.05
– Créanciers divers de prévoyance	40'056.78	88'126.00
– Créanciers charges sociales	-2'223.80	-6'186.10
– Provision pour affaires juridiques	389'667.00	354'492.00
7.3 Passifs transitoires	**2'997'770.59**	**2'889'566.92**
– Charges à payer - Immeubles & Admin.	1'663'157.13	1'555'453.20
– Charges à payer - Placements	783'784.56	661'794.29
– Produits perçus d'avance – Immeubles	550'828.90	672'319.43
COMPTE D'EXPLOITATION		
7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations complémentaires de l'employeur	**12'343'692.73**	**11'618'998.12**
– Cotisations de renforcement [1)]	2'986'296.10	2'976'877.95
– Pont AVS – participation au financement [2)]	6'658'947.00	6'515'442.90
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	2'536'778.30	2'010'451.90
– Participation aux frais administratifs	109'298.90	104'294.80
– Achat capital épargne par employeur	52'372.43	11'930.57
Primes uniques et rachats	**9'378'618.45**	**8'382'866.29**
– Achats à l'admission	7'514'529.75	6'789'240.70
– Financement retraite anticipée	1'839'782.75	1'569'114.75
– Recettes diverses & remboursement avances AI	24'305.95	24'510.84

[1)] Depuis 2012, les employeurs paient une cotisation de renforcement de 0,4% des traitements assurés pour l'amélioration du degré de couverture.

[2)] Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1er décembre 2002. Dès le 1er janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50 % également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 du règlement de base de la Caisse, l'adaptation des rentes est de la compétence du Comité. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons, considérant l'évolution négative du renchérissement et le fléchissement du degré de couverture le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

	31.12.2015	31.12.2014
7.6 Autres prestations réglementaires	**16'090'185.40**	**19'185'712.30**
– Rentes d'enfants	1'719'948.25	1'596'020.30
– Pont AVS	13'465'760.60	13'124'703.75
– Autres prestations de prévoyance	904'476.55	559'573.30
– Allocation unique rentiers	0.00	3'905'414.95

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1er janvier 2012.

	31.12.2015	31.12.2014
7.7 Versements anticipés	**7'996'125.35**	**8'705'548.90**
– Versements anticipés propriété du logement	4'705'550.00	5'116'200.00
– Versements anticipés suite au divorce	3'290'575.35	3'589'348.90

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance	31.12.2015	31.12.2014	Différence
Capitaux de prévoyance assurés actifs et invalides	2'260'811'000	2'217'851'000	+42'960'000
Capitaux de prévoyance rentiers	2'265'004'000	2'192'040'000	+72'964'000
Provision pour adaptation longévité	67'880'000	52'913'000	+14'967'000
Provision pour maintien du taux de conversion	97'000'000	93'000'000	+4'000'000
Provision « Garantie changement Primauté »	28'631'000	38'884'000	-10'253'000
Déduction libération de primes	-904'477	-550'933	-904'477
Evolution des engagements 2015			**+123'733'523**

Les montants relatifs à la libération du service des primes sont inclus dans le capital épargne des assurés actifs et invalides. Ils ont cependant déjà été pris en compte dans les charges de l'exercice et doivent être déduits des coûts liés à l'évolution du capital épargne.

	31.12.2015	31.12.2014
7.9 Frais d'administration	**2'477'180.29**	**2'390'127.71**
Coûts de l'administration générale		
– Traitements, Comité, formation, représentation	1'556'594.30	1'579'552.75
– Loyers	108'097.65	109'639.80
– Changement système informatique	326'521.80	252'054.70
– Frais informatiques	89'192.80	102'875.87
– Divers	163'093.74	133'792.59
	2'243'500.29	**2'177'915.71**
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		
– Organe de révision	59'400.00	59'400.00
– Expert en prévoyance professionnelle	152'950.00	131'382.00
	212'350.00	**190'782.00**
Emoluments autorité de surveillance	**21'330.00**	**21'430.00**

8. Autorité de surveillance

Les comptes 2014, ainsi que les documents requis, ont été transmis à l'Autorité de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Suisse occidentale (ASSO), qui, dans sa correspondance du 27 janvier 2016 a émis le commentaire suivant à leur sujet :

« La Caisse est toujours en capitalisation partielle, laquelle a été approuvée par décision de notre autorité en date du 30 décembre 2013. A notre sens, le plan de financement actuel est toujours en vigueur et il sera nécessaire de le respecter tant que la Caisse n'aura pas atteint la capitalisation complète. En revanche, les dispositions transitoires qui prévoient que les IPDP n'atteignant pas le degré de couverture de 80 % doivent soumettre tous les 5 ans un plan visant à atteindre cet objectif de degré de couverture ne sont plus applicables. »

Quelques remarques ont été adressées à la Caisse courant 2015 concernant notamment les degrés de couverture initiaux ainsi que concernant les règlements des signatures et de Direction :

– **Plan de financement :** Les comptes 2013 font mention des degrés de couverture initiaux, soit le taux 71,5 % global et celui de 45,3 % pour les actifs. Le rapport de l'expert de décembre 2013 fait mention de valeurs légèrement différentes (71,6 % et 45,45 %). L'Autorité demande un complément au rapport de l'expert pour pouvoir disposer des bons taux initiaux et du bon chemin de financement. Ce point a été liquidé en avril 2015 par lettre de l'expert.

– **Règlements de signature et de Direction de CPVAL :** Aucune remarque particulière de fonds n'a été formulée à leurs sujets.

Nous tenons une fois de plus à rappeler que la Caisse remplit les conditions lui permettant de déroger au principe de la capitalisation complète et que dans ce contexte dite Autorité a demandé à la Caisse :
– de l'informer de façon régulière sur tout fait important concernant le plan de financement.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises

CPVAL peut déroger au principe de la capitalisation complète puisque le canton garantit ses engagements réglementaires conformément à l'article 7 de la LIEP basé sur l'art. 72c LPP. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert au sens de l'article 44 OPP2.

CPVAL a déjà pris d'importantes mesures depuis 2007 pour renforcer sa situation financière. Depuis le 1er janvier 2012, des modifications de la LPP, relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle, sont entrées en vigueur. Elles prévoient (art 72a ss LPP) que ces institutions doivent garantir la couverture intégrale des engagements envers les bénéficiaires de rentes et atteindre, dans un délai maximum de 40 ans, un degré de couverture de 80%. Selon les états financiers de CPVAL au 31 décembre 2015 et sur la base des hypothèses actuarielles et économiques appliquées à ce jour, il ressort du rapport de l'expert que :

- les projections montrent que les objectifs fixés par la loi seront atteints avant le délai limite;
- que les engagements envers les bénéficiaires de rente sont entièrement couverts;
- que les degrés de couverture initiaux ne sont pas franchis à la baisse;
- l'étude de la sensibilité aux variations des hypothèses exogènes met en évidence les risques que représentent pour l'évolution du taux de couverture une inflation nulle, une croissance nulle de l'effectif des assurés actifs ou encore un rendement de la fortune inférieur à 4 % en moyenne;
- que la Caisse a financé elle-même la baisse du taux technique à 3 %;
- que le Comité doit analyser en 2016 la problématique du taux de conversion.

Au 31 décembre 2015, le degré de couverture global selon OPP2 est de 79,8 %. Le degré de couverture global selon LPP est 72,3 % (plancher à 71,6 %) avec une réserve de fluctuation de valeur de CHF 351 mios. Le degré de couverture des bénéficiaires de rente est de 100 % et celui des actifs de 46,1 % (plancher à 45,4 %).

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse ne font l'objet d'aucune mise en gage à la date de l'établissement du bilan.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

9.5.1 Procédure pénale

Suite à la condamnation pénale de l'ancien Président de la CRPE, les modalités pour le dédommagement financier à CPVAL se poursuivent. La Caisse avait récupéré CHF 4,3 mios sous diverses formes. En 2015, environ CHF 1,9 mios ont été récupérés, provenant principalement d'une vente aux enchères d'un bien immobilier ainsi que d'une récupération de fonds déposés à l'étranger.

9.5.2 Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

L'inscription d'une hypothèque conservatoire sur la propriété d'Ignace Rey a été maintenue. L'issue de la procédure est prévue pour 2016 (jugement le 26 avril) avec une mise aux enchères finale.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

L'augmentation de l'espérance de vie ainsi que les faibles rendements des marchés financiers ont amené les organes dirigeants à poursuivre en 2016 l'analyse de la baisse des taux de conversion. Depuis le début du changement de primauté en 2012, ces derniers n'ont pas été modifiés alors même que les bases techniques de la Caisse ont été actualisées et que le taux technique a été abaissé.

Cette étude est menée conjointement avec l'expert de la Caisse et l'Etat du Valais. Des solutions sont étudiées pour maintenir l'objectif de rente à 62 ans souhaité par le Comité. Celles-ci dépendront des décisions de l'Etat.

Une politique d'information des assurés a été mise en place par la Caisse. Le Comité devra mener à bien ces travaux dans un délai raisonnable.

prevanto

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'EXPERT AGREE

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons que la Caisse présente un déficit technique au 31.12.2015. A cette date, en vertu de l'article 52e de la LPP, la fortune de la Caisse ne couvre pas intégralement ses engagements réglementaires.

Nous constatons en outre que :

— les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;

— selon les bases techniques VZ 2010, au taux technique de 3.0% et en application du règlement de provisions entériné par le Conseil de fondation, la Caisse présente un déficit technique de CHF 1'303'650'000.—;

— le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève ainsi au 31.12.2015 à 79.8%;

— en vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 1'303'650'000.— toutefois le risque au 31.12.2015 est limité à CHF 952'650'000.— compte tenu de l'existence d'une réserve pour fluctuation de valeurs de CHF 351'000'000.—;

— en considérant le degré de couverture des engagements envers les rentiers de 100%, le degré de couverture pour les assurés actifs s'élève à 46.1% (le degré de couverture initial selon l'article 72b au 1.1.2012 était de 45.45%);

— en considérant la fortune nette de la réserve pour fluctuation de valeurs (3'766 mios ./. 351 mios), le degré de couverture atteint 72.4%;

— il convient de relever que le degré de couverture n'a pas atteint le degré minimum requis selon l'article 72a LPP, à savoir 80% pour les institutions de prévoyance en capitalisation partielle; de ce fait, le Comité devra présenter un plan de financement quinquennal au 01.01.2017 selon les dispositions transitoires de la modification de la LPP du 17 décembre 2010.

Nous remercions le Comité pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Pully, le 28 avril 2016

Prevanto SA

Michèle Mottu Stella
Experte diplômée
En assurances de pension

Martine Schmutz Rudaz
Consultante
Actuaire conseil

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision
au Comité de la
Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - CPVAL
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - CPVAL, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet	Yan Pannatier
Expert-réviseur Réviseur responsable	Expert-réviseur

Sion, le 18 mai 2016

-